

# GRICIGLIANO

The Yearly Review of Saint Philip Neri International Seminary  
Institute of Christ the King Sovereign Priest



*Liturgy is Tradition at its  
highest degree of power  
and solemnity...*

**Dom Guéranger**

A. D. 2020

## ROMANITAS

*Chers amis,*

*Unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam.* Ces mots familiers du *Credo* sont certes l'expression de la foi telle qu'elle fut proclamée au concile de Constantinople (381), ils sont exhaustifs dans leur description de l'Église fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais ils contiennent implicitement un autre qualificatif, qui, en quelque sorte, les résume tous : *romaine*.

Notre attachement à l'Église est chaque jour mis à l'épreuve par un nouveau scandale, fondé ou non, véhiculé avec une avidité malsaine dans un monde toujours plus hostile à la foi catholique et à la morale évangélique.

Pourtant, rien ne pourra jamais ébranler le fondement de l'Église catholique romaine, car « *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* » (Mt 16, 18)

Rien ne devrait jamais, par conséquent, entamer notre espérance que Dieu nous donnera sa grâce ici-bas par l'intermédiaire et sous la conduite de l'Église, pour nous mener à la vie éternelle.

Dans ce monde vacillant, trop doutent encore de ces vérités inébranlables reçues au baptême. L'histoire de l'Église, hélas peu connue ou souvent lue dans une perspective purement humaine, pourra les conforter grandement. En effet, combien de tribulations n'a-t-elle pas traversées victorieusement depuis sa naissance ?

Permettez-moi de citer pour ceux-ci le Cardinal Journet :

« *Il suffit que vous sachiez que l'Église est déchirée par ses propres enfants pour que vous l'aimiez davantage. Personne n'a vu autant que sainte Catherine de Sienne les misères des gens d'Église : "demoni incarnati", démons incarnés, disait-elle de certains prélats ; et personne n'a autant aimé l'Église. Ces choses-là font mal, très mal. Mais est-ce que ça n'a jamais pu empêcher l'Église d'être l'Église ? un saint François d'être son enfant ?* »

Il est plus que jamais nécessaire de connaître et d'aimer ce qui est tout ensemble l'objet de notre foi, la source de notre espérance, et le lien de notre charité : l'Église catholique romaine. Puissent ces quelques pages, rédigées par des chanoines de notre Institut, y contribuer modestement.

Bonne lecture,

Chanoine Philippe Mora  
*Supérieur du séminaire*



# La Romanité

Qu'est-ce que la Romanité ? .....	2
La Romanité aux yeux de l'histoire .....	6
La hiérarchie de l'Église, miroir de l'ordre de Dieu .....	10
Philosophie et théologie romaines .....	12
La liturgie romaine .....	20
Romanité et droit ecclésiastique .....	32
Saint François de Sales, un évêque profondément romain .....	36
Dom Guéranger, défenseur de la Romanité .....	40
Postface .....	47

*« La Tradition apostolique n'est pas une transmission de choses ou de paroles, une collection de choses mortes. La Tradition est le fleuve vivant qui nous relie aux origines, le fleuve vivant dans lequel les origines sont toujours présentes et nous offrent les "clés du Royaume des cieux." (Mt 16, 19) »*

**PAPPE FRANÇOIS,**  
homélie du 29 juin 2018.

Couverture : *Le vénérable Pie XII au Trône entouré du collège cardinalice, basilique Saint-Pierre, Rome.*

Ci-contre : *Statue du premier pape revêtu de ses insignes un jour de fête, basilique Saint-Pierre, Rome.*

Dos : *Procession de la Fête-Dieu avec le pape Grégoire XVI (1831-1846) au Vatican, Ferdinando CAVALLERI.*

# Qu'est-ce que la Romanité ?

M<sup>gr</sup> R. Michael Schmitz

**L**A ROMANITÉ DE L'ÉGLISE, avant d'avoir été formulée comme concept théologique, a toujours été une réalité vécue. Cette réalité comporte beaucoup d'aspects, dont nous n'exposerons brièvement ici que les plus importants.

## Le concept dans la Rome classique

POUR BON NOMBRE D'HISTORIENS MODERNES, le concept de la « *romanitas* » est à l'origine de la fameuse « *gravitas romana* », c'est-à-dire

le dévouement désintéressé pour la gloire de l'Empire romain. Ce qui explique pour les historiens d'autrefois, – Hérodote et d'autres – la possibilité de se sacrifier pour un idéal d'empire indépendant du bien-être personnel. C'est ce qui fait que, dans la I<sup>re</sup> République principalement, puis pendant l'Empire, sous Auguste, les grandes familles vivent une vie vertueuse, en vue de donner tout ce qu'ils ont à Rome, parce qu'ils savent qu'ils ont tout reçu de la Cité Éternelle, représentant tous les peuples de l'Empire romain.

*Les plus beaux monuments de la Rome ancienne, Jean BARBAULT, 1961.*



La Romanité, dans ce cas-là, est plus qu'un sentiment individuel, plus même qu'une appartenance nationale. La Romanité veut dire que Rome, comme cité, comme empire, a un destin pour toute l'humanité.

Après des évolutions, naît dans l'Empire gréco-romain, puis dans l'Empire byzantin, un concept plus profond de la Romanité. La Romanité, le sentiment de vivre dans l'Empire, dans une certaine « *gravitas* » romaine, faite de dévouement et de sacrifice, devient un « *système organisé de vie* ». Ce n'est pas seulement un idéal, cela se transforme dans la vie quotidienne en un protocole de relations sociales, en une conception de la mission et de la culture romaines pour le monde entier.

Comme système organisé de vie, destiné d'abord à cultiver les barbares, dans la latinité tardive, puis à porter la foi chrétienne dans le monde, la Romanité devient un concept qui pourra être développé plus tard par les théologiens de l'école romaine.

Pourtant, ce serait une erreur – insinuée par le protestantisme libéral du XIX<sup>e</sup> siècle et par les modernistes catholiques, avec quelques exceptions – de penser que la Romanité et, avec elle, la catholicité, a été créée par la liaison entre Rome et l'Église catholique. Par exemple, cette erreur prétend qu'après une fondation bien différente, l'Église s'est liée avec l'Empire romain, qui lui a alors comme apporté en cadeau la Romanité. Cette thèse erronée a été défendue par Ernest Renan, ou par Adolf Von Harnack.

Certes, il est indiscutable que Rome et l'Empire romain ont providentiellement donné beaucoup de moyens à l'Église pour évangéliser et propager la culture, mais l'essence de la Romanité est déjà présente avant la fusion de la religion catholique avec « *l'Urbs romana* ». Le catholicisme existe dès la fondation de l'Église par Notre-Seigneur.

L'Église n'est pas « *catholique* » grâce à Rome, elle n'est pas « *universelle* » grâce à Rome, elle n'est donc pas un produit de Rome – comme le pensait par exemple l'historien protestant Ferdinand Gregorovius – mais Rome a été et reste toujours le moyen providentiel pour manifester au monde entier toutes les dimensions divines de l'Église du Christ. Dans ce sens, le pape Pie XI écrit dans une lettre au cardinal Gasparri, lors de la fameuse controverse sur le concordat du Latran en 1929 : « *L'universalité se rencontre déjà de droit et de fait au commencement de l'Église et de la prédication apostolique. Par l'œuvre des Apôtres et de leurs collaborateurs, elle sera vite répandue hors de l'Empire romain.* »

**C'est une erreur de penser que Romanité et catholicité ont été créées par la liaison entre Rome et l'Église.**

En venant à Rome, en fixant là le siège de sa fonction, Pierre donne à cette fonction des titulaires d'avenir. L'hérédité, qui ne peut pas être, ici, *personnelle*, sera *réelle*, dans le sens juridique du mot ; elle tiendra au siège. L'évêque de Rome sera le successeur légitime de Pierre, comme le fils d'un roi est le successeur légitime de ce roi. De sorte que la continuité de gouvernement sera assurée, dans l'Église, par la continuité de succession des évêques de Rome.

Il ne sera pas nécessaire, pour cela, que les papes habitent à Rome. Rome étant le point de départ de cette suite successorale, cela suffit pour que, en tout état de cause, Rome fût-elle arrachée à nos pontifes, détruite même, notre Église puisse être appelée romaine, ce qui signifie, encore une fois, pétrinienne, c'est-à-dire apostolique par antonomase, par là chrétienne authentiquement, par là divine. C'est en ce sens que les anciens Pères disaient là où est Pierre, là est l'Église : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*. Cela veut dire : Là où est le centre, là est le cercle, là où est l'autorité centrale, là est la société.

A.-D. SERTILLANGES, O. P., *L'Église*, chap. 6.

L'Église romaine, la Romanité, ne se limite pas aux frontières de l'Empire romain historique, mais elle est une réalisation du dessein divin pour le catholicisme, bien plus vaste que l'Empire. Ainsi, nous savons qu'après la conver-

*C'est à Rome, tête du monde,  
que Jésus-Christ fit la capitale  
de son Église, en signe  
de victoire parfaite.*

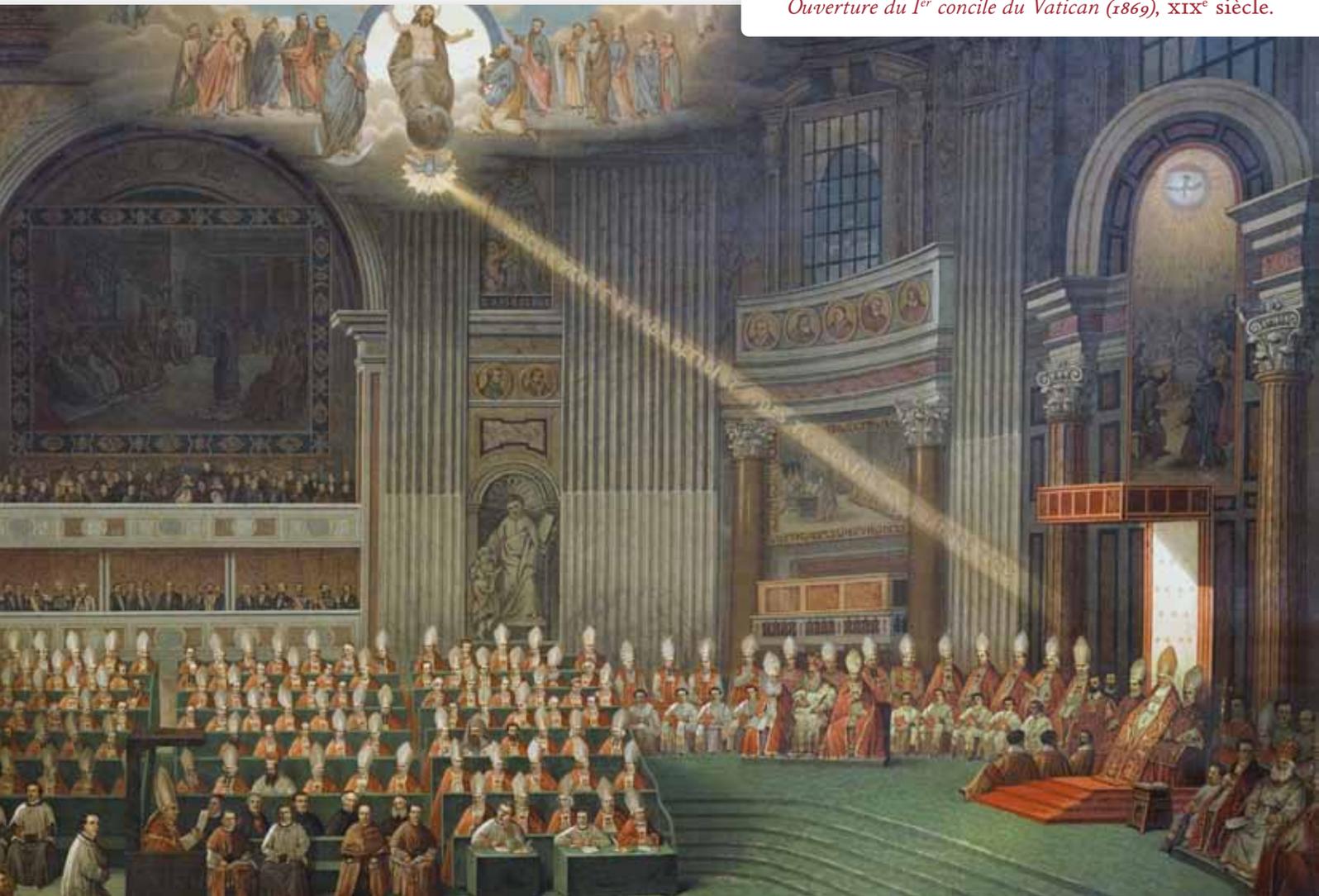
sion de l'Empire romain au catholicisme, ce fut l'Église qui soutint la Romanité de l'Empire, et non l'inverse. Nous devons donc nous défendre contre l'idée qui prétend que la Romanité de l'Église vient du grand nombre de moyens prêtés à l'Église par l'Empire romain pour porter la culture catholique dans le monde.

## La Romanité de l'Église catholique

SAINT THOMAS D'AQUIN note ainsi : « Afin de montrer davantage son pouvoir, c'est à Rome même, tête du monde, que Jésus-Christ fit la capitale de son Église, en signe de victoire parfaite. De là devait se répandre la foi dans le monde entier. » (III<sup>a</sup> q. 35, art. 7, ad. 3<sup>m</sup>)

Dans le même sens, Bossuet, l'Aigle de Meaux, a écrit un opuscule de controverses théologiques qui s'intitule *De la destruction de Babylone chez S. Jean, contre Samuel Verensfels*, une fameuse controverse dont l'*appendix tertia* est le suivant : « Ce n'est pas sans raison que le même Léon – Léon le Grand – a dit avec tant d'assurance, loué et approuvé par tout l'univers : Rome par le siège du bienheureux Pierre est devenue la tête du monde. », et non pas l'inverse. Rome est devenu le premier siège par Pierre, qui a été envoyé par le Seigneur. « Ainsi l'a chanté Prosper d'Aquitaine – continue Bossuet – à la manière épique : Rome, siège de Pierre, qui fut instituée

*Ouverture du I<sup>er</sup> concile du Vatican (1869), XIX<sup>e</sup> siècle.*



*pour le monde à la tête de l'honneur pastoral, obtint par la religion ce qu'elle n'avait pu obtenir par les armes. »*

Donc, ce que Rome n'a jamais pu faire par la force des armes, elle le fait par la religion : elle domine tout l'univers. Le catholicisme, l'universalité de Rome et la Romanité viennent de l'Église catholique fondée par Notre-Seigneur, et envoyée à Rome, afin que Rome soit l'instrument de la victoire. *« Le même Cyprien reconnaît Rome comme élevée au rang de cathédre de Pierre et d'Église Principale, d'où provient l'unité du sacerdoce. Elle était donc depuis les premiers temps fondée en Pierre Première des Églises, qui aurait le soin de l'harmonie et de la communion de tous les prêtres du Seigneur »*. Les nombreuses églises qui se concentrent à Rome y sont grâce à Pierre.

L'importance de ce lien entre Pierre et la Romanité a été l'objet de nombreuses réflexions théologiques, principalement après le concile de Trente et au XIX<sup>e</sup> siècle.

Écoutons comme un résumé de ces réflexions les paroles de Melchior Cano, dans le *De locis theologicis* : *« Tous ont attaqué cette citadelle de vérité, toutes les armes ont été utilisées contre elle, mais le Pontife n'a pas été vaincu, et son autorité n'a pu être transférée à d'autres qui, s'éloignant de Rome, deviennent dissidents devant toute l'Église. À cette Romanité est liée l'apostolicité ; c'est pourquoi les Églises séparées ne s'appellent plus apostoliques. À cette Romanité sont liées invisiblement les caractéristiques de la véritable Église de Jésus-Christ. »*

Ici, on voit déjà que la Romanité n'est pas une note de l'Église comme les autres, c'est la somme de toutes les notes. C'est pourquoi tous les hérétiques ont toujours attaqué l'épithète *« romaine »* pour l'Église du Seigneur, parce qu'ils ont senti que tout est contenu dans cette marque de l'Église. Et un célèbre représentant de l'École romaine, le père Mariano Cordovani, exprime ainsi cette vérité : *« Seul celui qui aura trouvé et reconnu la véritable Église peut comprendre qu'elle est romaine. Pour cette raison, plus qu'un moyen de recherche, la Romanité est*

*La perfection de l'Église  
consiste proprement  
en sa Romanité.*



Le vénérable pape Pie XII

*un résultat, une conquête, qu'on ne peut prendre comme point de départ. »*

Nous pouvons mettre en évidence l'apostolicité de l'Église, nous pouvons prouver l'unité de l'Église, la catholicité de l'Église, et ainsi établir où se trouve la véritable Église du Seigneur ; mais tout cela, par la foi en l'Église, s'unit dans la Romanité.

Qui croit en la divinité de l'Église et en sa constitution apostolique, voulue en Pierre par le Seigneur Lui-même, comprend que la perfection de l'Église consiste proprement en sa Romanité. La Romanité classique dont nous avons parlé n'est pas le fruit d'une situation historique ou locale, mais bien plus, elle est comme la quintessence de l'Église et de sa vie.

Certes, ce style se développe au cours des siècles. Les premiers papes avaient à en approfondir les modalités comme cela se fit à l'apogée de la Romanité sous les pontificats de Pie IX et de Pie XII.

Qui aura compris cette vérité intégrante de la foi pourra s'écrier avec sainte Catherine de Sienne, à propos de la Cité éternelle : *« Pensez que cette terre est le jardin béni du Christ et le principe de notre foi. »*

# La Romanité aux yeux de l'histoire

*Ô Rome bienheureuse, qui as été consacrée  
Par le sang glorieux de ces deux princes !  
Empourprée de leur sang, à toi seule  
Tu surpasses toutes les autres beautés du monde.*

Extrait de l'hymne des Vêpres de la fête des saints Pierre et Paul

**L**A ROMANITÉ n'est pas juste une idée dépouillée de racines puisant leur nourriture dans le terreau de l'histoire des hommes. Ce n'est pas une valeur d'un autre temps, qui, en cette époque de mondialisation à outrance, n'a plus aucune signification. La Romanité est bien plus que cela : elle est un fondement de la Sainte Église catholique, une composante inaliénable de son existence, la pierre angulaire de son édification jusqu'à la fin des temps. Il suffit – n'en déplaise aux modernes – de nous intéresser à l'histoire de l'Église pour nous en rendre compte.

## Retour aux origines

LA NAISSANCE DE L'ÉGLISE, Épouse mystique du Christ, est inséparable d'un cadre situé dans l'espace et dans le temps voulu par Dieu de toute éternité. Si Dieu a confié sa Révélation au Peuple élu, le peuple juif, dans l'ancienne Alliance, il a manifesté l'ouverture des portes du Salut à l'humanité toute entière, associant les gentils, c'est-à-dire les païens, à cette œuvre rédemptrice. Cette ouverture s'est réalisée concrètement au temps de la prédication de Jésus-Christ, poursuivie par l'œuvre évangélisatrice des Apôtres. Les premiers bénéficiaires de cette ouverture à la gentilité étaient les Romains, qui dominaient alors le pourtour méditerranéen, et en particulier les territoires sacrés du judaïsme. Les

premiers païens enseignés et convertis par le Christ étaient des Romains : le centurion de Capharnaüm (Mt 8, 5-11) et celui du Golgotha (Lc 23, 47) en sont les exemples les plus typiques. Et n'oublions pas aussi ce citoyen romain de confession hébraïque, ancien persécuteur des disciples du Christ, nommé Saül, qui devint l'apôtre saint Paul !

Mais il ne s'agit pas juste d'un hasard conjoncturel. Comme les Romains tirent leur origine et leur puissance de la ville de Rome, l'*Urbs*, capitale de l'Empire, l'Église naissante établit son fondement dans cette cité suprême, qui deviendrait la capitale d'un nouvel empire, l'empire du Christ sur les âmes. En choisissant Pierre comme le chef des Apôtres, et par conséquent de son Église – « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église* » (Mt 16, 18) – le Christ souhaitait établir comme chefs suprêmes de l'Église et « *serviteurs des serviteurs de Dieu* » les successeurs du Prince des Apôtres dans son épiscopat. Or Pierre, après avoir fondé l'Église d'Antioche, fonda l'Église

de Rome, où il subit son martyre, un martyre qui consacra l'établissement de cette Église comme mère et maîtresse d'une Chrétienté en voie

*Les premiers païens enseignés  
et convertis par le Christ  
étaient des Romains.*

d'expansion. Pierre est mort à Rome. Cette localisation a fait de la capitale de l'Empire romain païen la capitale d'une Église persécutée mais, malgré tout, qui subsistera aux persécutions, qui en triomphera et qui ira jusqu'à remplacer l'entité politique des Césars comme une entité spirituelle universelle, catholique. À tel point que les légions romaines ont marché pour le

Christ, inconsciemment ou consciemment – tels les soldats de la légion thébaine, martyrisés avec leur chef saint Maurice, sous Dioclétien – comme instruments du plan de Dieu pour le salut de l’humanité. C’est ainsi que la capitale de l’Empire devint la capitale de la Chrétienté, le siège inaliénable du successeur de Pierre, chef de l’Église, et ce en dépit des tempêtes de l’histoire, des hérésies des premiers siècles aux ambitions impériales du Moyen Âge. La Papauté s’est identifiée à la Ville : « *Ubi est Papa, ibi est Roma* », comme dit l’adage médiéval.

## De Rome à la Romanité

L’ÉVÊQUE DE ROME, successeur de Pierre, a été reconnu dès les premiers siècles comme le chef spirituel de l’Église catholique, malgré les conflits qui ont bouleversé son unité dogmatique et disciplinaire, malgré les velléités indépendantistes de certaines Églises particulières qui se sont progressivement éloignées de Rome sur le plan culturel (comme une bonne partie de l’Empire byzantin) et malgré les tentations conciliaristes de certains évêques occidentaux soumis aux injonctions des princes laïques (d’où naîtra un mouvement anti-romain qui s’amplifiera à partir du xvi<sup>e</sup> siècle). En dépit des conflits répétés entre les papes et les princes, entre les papes et les évêques, Rome restait une référence essentielle dans l’esprit de l’Église. Si l’unité romaine de la liturgie, signe le plus flagrant de l’appartenance et obédience à une seule et même Église, ne s’est pas imposée avant le xix<sup>e</sup> siècle, le mouvement de romanisation est plus ancien, dans le respect toutefois des coutumes et usages vénérables et légitimes des diocèses et des nations. Le saint concile de Trente (1545-1563) a consacré cette reconnaissance tout en privilégiant l’unité face aux dangers du protestantisme. Quant au pontificat du bienheureux Pie IX (1846-1878), il a favorisé un renouveau de l’esprit romain dans la catholicité, après le chaos des révolutions, en syntonie avec les grands restaurateurs du siècle, tel dom Guéranger, avocat de la Romanité liturgique et doctrinale.

Une confusion est fréquente entre la Romanité et ce qu’on a appelé l’*ultramontanisme*, terme qui désignait avant la Révolution les opposants aux gallicanismes et consorts en vogue en France, en Autriche et dans d’autres royaumes catholiques. Ces doctrines contestaient une partie de l’autorité du pape dans les affaires ecclésiastiques des États et prônaient peu ou prou l’intervention princière quant à la gestion matérielle et disciplinaire des Églises nationales. Au xix<sup>e</sup> siècle, dans l’élan de pacification religieuse et de réorganisation ecclésiastique, l’*ultramontanisme* désignait, comme au siècle précédent, les défenseurs du resserrement autour du Saint-Siège, de la centralisation pontificale. Le terme « *ultramontain* » en soi était péjoratif, désignant une doctrine d’au-delà des montagnes, c’est-à-dire d’Italie, donc une pensée étrangère, bien qu’il devint un titre de gloire pour les défenseurs de la vraie Romanité. Cette dernière désigne une pensée universelle, qui s’est affirmée à une époque marquée par l’exacerbation des nationalités. Le concile Vatican I (1869-1870) fut le sommet doctrinal de son expression, avec la proclamation du dogme de l’infaillibilité pontificale. L’authentique Romanité est universelle ; l’unité qu’elle incarne et diffuse n’est pas l’uniformisation.

Si la Romanité s’enracine dans le cadre de la Ville éternelle, elle dépasse la simple notion géographique. Un catholique romain peut être

*Saint Étienne ordonné diacre par saint Pierre, Fra Angelico.*





Basilique Saint-Pierre, jubilé de l'an 2000.

français, portugais ou australien : la Romanité, comme nous le disions, est universelle, elle est catholique. C'est l'esprit de la Rome chrétienne, de la Rome pontificale, qui se répand au-delà des sept collines. Cet esprit de la Romanité peut se résumer en quatre éléments majeurs : le respect filial du Pontife romain, la promotion de la liturgie romaine et des usages liturgiques romains, la fidélité aux traditions scholastiques de l'école romaine, la diffusion du modèle artistique romain comme charpente culturelle de l'édifice de la foi catholique, apostolique et romaine.

## Quelques expressions de la Romanité à travers l'histoire

MAIS OÙ PUISE-T-ON L'ENSEIGNEMENT HISTORIQUE DE LA ROMANITÉ? Tout d'abord dans la pratique même de l'Église. Le pèlerinage à Rome, la visite des évêques « *au seuil des basiliques des Apôtres* », les traditions liturgiques multiséculaires (bénédiction des agneaux pour la fête de sainte Agnès, bénédiction des palliums pour la fête de saint Pierre, etc.) sont autant d'usages vénérables encouragés par Rome, enrichis d'indulgences, et donc sources de grâces pour les catholiques. Cette dévotion à Rome, qui

succéda à l'ancien culte païen de Rome et de l'Empereur, est un ferment d'unité et de sainteté dans l'Église. Au seuil des basiliques, au pied des sept collines, le *sang des martyrs a été la semence du christianisme*; c'est donc là que depuis tant de siècles, des générations de fidèles se sont succédées pour témoigner de leur amour et de leur fidélité à l'Église et au Siège apostolique.

Dans l'enseignement des docteurs et des saints, cette fidélité est enseignée avec insistance au fil de l'histoire.

Saint Ignace d'Antioche, au 1<sup>er</sup> siècle, affirmait déjà la primauté de l'Église de Rome, qui « *préside à la charité qui est la loi du Christ et porte le nom du Père* » (*Lettre aux Romains*). Autre défenseur de cette primauté, saint Irénée de Lyon, pour qui tous les fidèles doivent s'accorder avec l'Église romaine « *en raison de sa principauté supérieure* » (*Adversus hæreses*). Il justifia sa thèse en rappelant l'historicité de la fondation du Siège romain. La succession ininterrompue des papes remonte sans rupture ni incertitude au Prince des Apôtres. La supériorité de prestige et d'autorité fondent la primauté ; l'esprit de la Romanité est le rayonnement de cette primauté dans les esprits et dans les cœurs.

La grande littérature catholique est aussi un vecteur essentiel de l'expression de la Romanité. Ce fut déjà la promotion de la « *grande culture gréco-romaine* » louée par Benoît XVI (Audience générale du 12 mars 2008), qui fut le terreau intellectuel de l'expression dogmatique de la foi chrétienne. Les Pères et docteurs de l'Église maîtrisaient cette culture à la perfection. La langue latine, à la fois expression de la Romanité et de l'universalité de l'Empire romain, puis de l'Église catholique, comme langue liturgique et langue d'enseignement, est le sceau culturel le plus éloquent de cette culture antique transmise jusqu'à nos jours. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ce

fut aussi le retour aux sources, la redécouverte de la Rome chrétienne, du temps des martyrs à la Rome papale, chantée par Chateaubriand dans le *Génie du christianisme* (1802), par le cardinal Wiseman dans *Fabiola* (1854), par dom Guéranger dans *Sainte Cécile et la société romaine* (1874). C'est aussi le siècle des flâneurs romantiques, comme Stendhal et ses *Promenades dans Rome* (1829), sorte de guide des trésors romains du christianisme. Quant aux doctrinaux, tel Joseph de Maistre, ils chantaient les papes qui « furent les instituteurs, les tuteurs, les sauveurs et les véritables génies constituants de l'Europe » (*Du pape*, 1819). Ces écrivains, comme tant d'autres, ont travaillé à façonner la Romanité contemporaine. Et ne parlons pas des arts – sculpture, peinture, architecture, musique – qui ont imprimé dans l'espace une

expression visuelle de la Romanité, que nous pouvons contempler dans les églises de Rome mais aussi dans le monde entier, à travers des originaux, des copies ou des pastiches, qui ont su diffuser l'esprit de Rome dans les intelligences et dans les cœurs des catholiques.

La Romanité est donc un élément historique capital du catholicisme, de la foi et de l'identité culturelle des catholiques. Elle est, pour reprendre les termes de l'historien Bruno Neveu, comme une musique locale et universelle à la fois : « la note de Romanité (...) résonne depuis les origines dans le concert de la catholicité ». Pussions-nous vivre de cette musique et la transmettre aux jeunes générations, à travers une connaissance aimante de l'Église.

## La catholicité de l'Église romaine dans l'histoire

L'Église dite catholique romaine possède manifestement la note de catholicité. — a) *Ce qui me retient dans l'Église*, disait saint Augustin (*Cont. epist. Manich. fundament.*, c. IV, n. 5, P. L., t. XLII, col. 175), *c'est le nom de catholique que l'on donne à elle seule, à ce point que pas un hérétique, quand un étranger lui demande où s'assemblent les catholiques, n'ose indiquer son église ou sa maison de prière, et pourtant ils veulent tous qu'on les appelle catholiques*. Il est clair que ce fait, dont l'actualité est toujours frappante, est un aveu imposé par l'évidence même. — b) En effet, l'Église romaine, dont l'unité est la plus étroite qui se puisse imaginer, est manifestement répandue dans tout l'Univers. Ses évêques et ses établissements de missions se voient sur tous les points du monde ; ses fidèles parlent toutes les langues du globe et appartiennent à toutes les nationalités qui se le partagent. Leur nombre est d'ailleurs imposant : sous ce rapport, comme au point de vue géographique, aucune secte chrétienne ne peut se comparer à l'Église romaine. Sa catholicité, tant absolue que relative, est donc hors de doute. — c) Jésus-Christ a voulu que son Église devînt catholique par la conversion des nations, et qu'elle le restât toujours. Or la catholicité de

l'Église romaine présente à un degré saisissant ce double caractère. Cette Église a converti toutes les nations où elle a pu avoir accès, et elle continue cette œuvre capitale. Sans doute, dans le cours des siècles, elle a subi de graves défections, celles par exemple dues au schisme d'Orient ou de la grande hérésie protestante, mais sa catholicité n'a pas été éclipsée par ces douloureux événements. Ainsi, dans le temps qui s'écoula entre le commencement du schisme de Constantinople (xii<sup>e</sup> siècle) et la défection totale de la Russie (vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle), l'Église prenait pied et s'établissait dans l'Allemagne septentrionale, la Norvège, la Finlande, la Lituanie, la Transylvanie, pour ne parler que de l'Europe ; ainsi, au xvi<sup>e</sup> siècle, la conversion des Indes occidentales et de l'Amérique espagnole venait équilibrer et au-delà les pertes causées par le protestantisme. Grâce à ces compensations providentielles, l'Église romaine a toujours conservé, nonobstant toutes les désertions, le glorieux surnom sous lequel les siècles n'ont cessé de la désigner avec saint Pacien : *Christianus mihi nomen, catholicus cognomen*.

D.T.C., art. *catholicité*, col. 2011-2012.

# La hiérarchie de l'Église, miroir de l'ordre de Dieu

L'ORDRE EST UN SIGNE DE LA MAIN DE DIEU. La création nous montre un ordre, parfois même une symétrie parfaite jusqu'au moindre détail. Les cristaux de neige, la structure des éléments atomiques, l'intérieur mystérieux des fleurs et des fruits, le visage humain, les immenses formations d'étoiles, tout, de l'infiniment grand à l'infiniment petit, semble montrer la régularité d'un ordre supérieur, parfois transgressé selon des lois incompréhensibles par des exceptions étonnantes, mais toujours présent au tout de la nature.

Du bas vers le haut, du mort au vivant, de l'âme végétale à l'âme immortelle, de l'instinct à la raison, de l'union entre le végétal et l'animal à l'union entre l'animal et l'humain, et finalement à l'être purement spirituel, les livres de la Création et de la Révélation ouvrent nos yeux à des échelles hiérarchiques étonnamment présentes dans la réalité que nous connaissons.

La société humaine est une autre preuve de la nécessité de cet ordre hiérarchique. Même si les systèmes politiques se sont heurtés les uns aux autres au cours de l'histoire humaine, ils se sont toujours retrouvés dans la reconnaissance d'un certain ordre dans leurs organes de législation, de gouvernement et d'administration. En monarchie comme en démocratie, l'ordre doit être maintenu sous peine de tomber dans les terreurs de l'anarchie, laquelle pourtant montre la tendance à être très rapidement remplacée par le pseudo-ordre de la dictature.

On note aussi que la négation du système des états sociaux n'a pas pu supprimer le fait que toutes nos sociétés connaissent une hiérarchie de classes où l'ordre de naissance, d'office ou de mérite a été changé pour un ordre d'éducation,

de pouvoir ou, hélas trop souvent, d'argent. En toute société, la politique, la science, les beaux-arts et même les occupations les plus simples se trouvent ordonnées hiérarchiquement dans des degrés d'expérience, de responsabilité et parfois

L'Église romaine, cela veut dire : l'Église qui se rattache aux Apôtres, dont le chef était Pierre, évêque de Rome, et qui a donc pour chef au cours des âges, le successeur de Pierre, l'évêque de Rome. (...)

Il s'agit de ramener l'apostolicité à son centre. Pour rattacher vraiment notre groupe religieux au groupe primitif qui a servi d'embryon à l'Église, ne faut-il pas le rattacher au centre d'unité de ce groupe primitif, représenté par Simon-Pierre ?

À aucun moment de sa vie, l'Église n'a été une anarchie.

On ne trouve certes pas, à ses débuts, une organisation comme celle que nous voyons sous nos yeux ; mais il y en avait l'ébauche. L'ébauche, ce n'est pas à dire la même chose en petit, ainsi que se le figurent quelques-uns, - comme si l'on devait trouver dans l'Église primitive un petit cardinalat, (...) ou un pouvoir pontifical défini ainsi que le nôtre. Ces vues, peu scientifiques, contredites par l'histoire très manifestement, ne s'imposent aucunement à nous. On ne trouve pas non plus, dans un gland, de petites branches ornées de petites feuilles, portées par un petit tronc. La poussée organique d'un vivant n'est pas un simple dépliage. Anaxagore croyait cela ; mais la science ne le croit plus.

A.-D. SERTILLANGES, O. P., *L'Église*, chap. 6.

de succès. Toutes ces hiérarchies humaines imparfaites montrent pourtant, encore une fois, la nécessité même de la nature de se régler selon des échelles d'excellence, dont les critères sont plus ou moins justes selon leur réalisme, c'est-à-dire selon leurs fondements dans l'objectivité de l'être.

Cette tendance de la création et de la réalité sociale à montrer une gradation hiérarchique ne peut être comprise que comme la conséquence du fait que chaque être participe différemment de l'être de Dieu, ce qui lui donne dans la totalité du réel une place différente et graduellement ordonnée selon la plénitude de cette participation. Plus la nature d'un être est divinisée et surnaturelle, plus son aspect hiérarchique apparaît clairement. La cour céleste et les neuf chœurs des anges en sont les exemples les plus éclatants.

Ainsi, la nature de l'Église, qui se trouve mystérieusement placée entre le Ciel et la terre, entre la grâce et la nature, entre le divin et l'humain, requiert fortement l'existence d'un ordre hiérarchique ordonné selon différents degrés de participation de l'être du Dieu Révélateur, Sauveur et Roi. L'Incarnation du Christ a déjà souligné la visibilité de cette participation, qui sera par la suite confiée par le Christ lui-même aux membres de son Église dans la vie sacra-

mentelle. Le Christ Roi Souverain Prêtre est la Tête de son Église, et c'est une évidence de l'analogie de la foi que le Corps de son peuple saint soit ordonné de manière hiérarchique à partir du Pontife romain, Vicaire du Seigneur sur la terre.

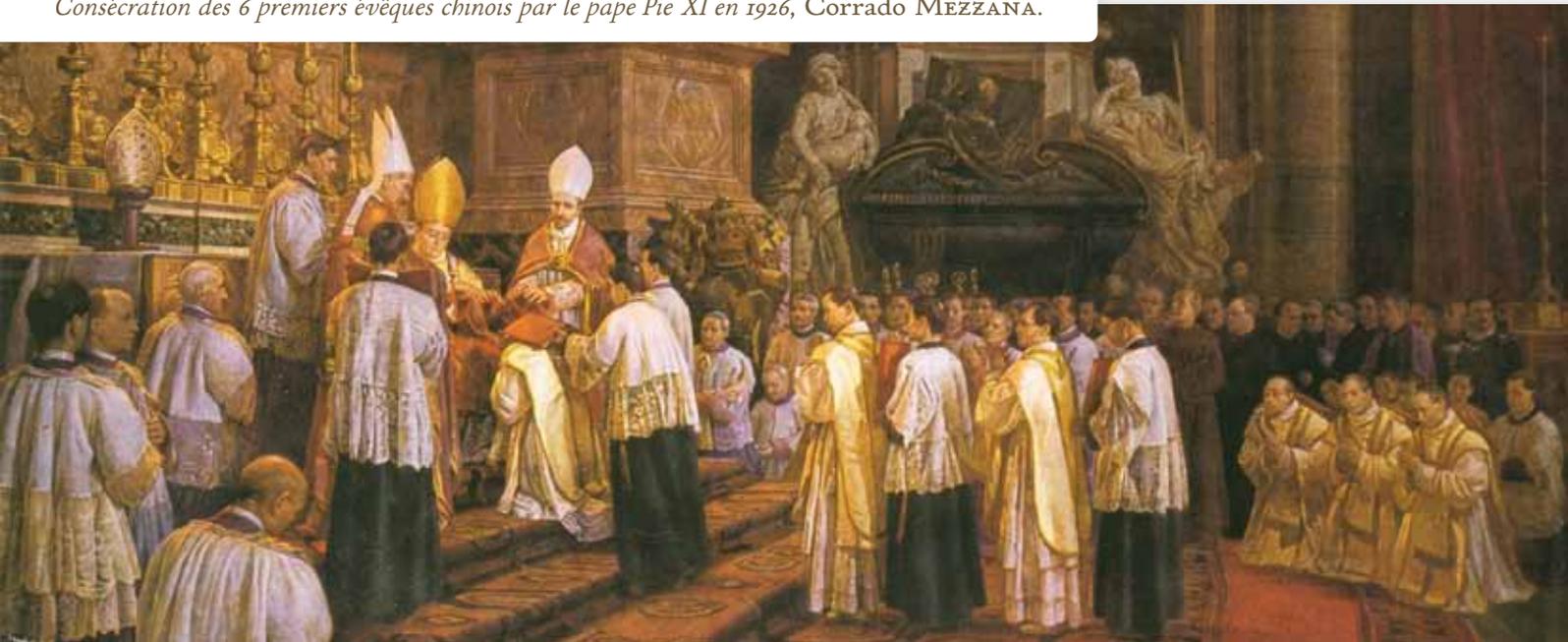
La hiérarchie des Apôtres, avec Pierre et sous son autorité suprême et plénière, est le fondement de l'Église visible et lui garantit la pérennité de la sanctification, du gouvernement et de l'enseignement provenant du Seigneur. La visibilité de cette hiérarchie est essentielle, parce qu'elle est un résultat de l'œuvre visible de la Rédemption commen-

cée par l'Incarnation, continuée dans la vie, la mort et la Résurrection du Seigneur en vue de la fondation de l'Église.

La hiérarchie de l'Église, instituée initialement par le Christ, le Souverain Prêtre de la Nouvelle Alliance, trouve son fondement dans la présence de Dieu dans ce monde. Sans l'ordre hiérarchique, l'ordre de Dieu ne peut pas être maintenu dans son intégralité. Pour cette raison, Dieu lui-même le protège, le soutient et le conserve au cours des siècles. Et pour la même raison, nous vénérons cette hiérarchie et ses représentants au nom de Dieu, qui est le Dieu de l'ordre, de la paix et de la beauté éternelles.

*Sans l'ordre hiérarchique,  
l'ordre de Dieu ne peut  
être maintenu.*

Consécration des 6 premiers évêques chinois par le pape Pie XI en 1926, Corrado MEZZANA.



# Philosophie et théologie romaines

« **A**U COMMENCEMENT ÉTAIT LE VERBE  
(..) La grâce et la vérité sont venues par  
Jésus-Christ. Dieu, personne ne Le vit  
jamais : le Fils unique, qui est dans le sein du Père c'est  
Lui qui L'a fait connaître. » (Jn 1, 1 et 17-18)

## Une réelle intelligence de la foi

L'ÉGLISE A TOUJOURS PROFESSÉ que si grandes soient les différences entre Dieu et les hommes, cela n'annihilait pas les ressemblances. La plus haute est celle qui associe l'esprit divin et l'âme rationnelle et immortelle de l'homme. Il y a une analogie<sup>1</sup> entre la raison humaine et le Verbe qui est tout aussi bien la Raison, la Parole, selon la riche signification du terme grec *Logos*. La Révélation ne tombe pas abruptement sur l'homme, ni ne se réduit à un sentiment religieux vague. Elle est une vérité que l'homme peut appréhender, comprendre, à laquelle il

La Vierge de l'humilité avec saint Thomas d'Aquin, Fra Angelico.



peut adhérer ; et qu'il le fasse sous la motion de la grâce, par la vertu de foi, loin de congédier la raison humaine, porte cette dernière à sa plus haute lumière et dignité.

Si de nombreux papes et pères de l'Église peuvent être cités à titre de témoins de la quête d'intelligibilité de la profession de foi, nul n'égale saint Thomas d'Aquin. Il fut le premier à produire une philosophie cohérente, issue certes des philosophes de l'antiquité mais tout autant de la civilisation chrétienne pluriséculaire, pour ensuite penser en profondeur, grâce à cette philosophie, les questions théologiques.

L'approbation répétée des papes et des conciles n'a pas seulement distingué un travail individuel remarquable, mais a recommandé l'œuvre – doctrine et méthode – de saint Thomas d'Aquin comme la matrice et le modèle de la tâche philosophique et théologique à laquelle les penseurs se dédient.

Le Père Garrigou-Lagrange, dans son ouvrage *La Synthèse thomiste*, l'exprimait ainsi : « [Saint Thomas] distingue nettement la raison de la foi, mais loin de les séparer, les unit. (...)

• Il montre que la philosophie mérite d'être étudiée pour elle-même, et pour établir d'une façon purement rationnelle les *preambula fidei*<sup>2</sup>, accessibles aux forces naturelles de notre intelligence.

• Il fait voir que l'étude de la Doctrine sacrée ne doit pas seulement être ordonnée à la piété personnelle, à des ouvrages d'édification, ou se borner aux commentaires de l'Écriture, aux compilations des écrits des Pères, à l'explication des *Sentences* de Pierre Lombard, mais qu'elle doit être conçue très scientifiquement pour établir un corps de doctrine qui ait une valeur objective et universelle et qui contribue à la synthèse des vérités surnaturelles et des vérités d'ordre naturel. La théologie est ainsi conçue comme une science<sup>3</sup> au sens aristotélicien du mot, une science des vérités de la foi.

- Par suite la raison doit être mise au service de la foi pour l'analyse conceptuelle et l'intelligence approfondie des vérités révélées, pour montrer la subordination de beaucoup d'entre elles aux principales qui sont les articles de foi, et pour déduire les vérités virtuellement contenues dans celles que la Révélation fait connaître.

- Le caractère essentiellement surnaturel de la foi, loin d'être diminué, apparaît ainsi davantage. »

## *Æterni Patris* de Léon XIII

LE CÉLÈBRE DOMINICAIN citait presque mot pour mot l'encyclique de Léon XIII, *Æterni Patris*, du 4 août 1879. Alors que les États pontificaux avaient été annexés et démantelés par la nouvelle Italie en 1870, et que les institutions et les gouvernements des États modernes s'opposaient à l'Église presque partout (à l'exception notable de l'Équateur de Garcia Moreno), il était apparu au Souverain Pontife qu'il ne fallait pas simplement condamner les erreurs et négocier des accords pratiques : il convenait de mobiliser et d'entraîner, en vue – comme le dirait la devise de son successeur Pie X – d'instaurer toutes choses dans le Christ.

On connaît les encycliques antilibérales et *Rerum novarum*, sur l'organisation sociale et économique des sociétés. Mais cela ne suffisait pas. Ce fut aussi en ce moment-là, alors que le pouvoir temporel papal était battu en brèche, que le Souverain Pontife redonna son lustre aux liturgies papales, qu'on avait dépouillées de certains ornements et cérémonies.

Ce fut encore et peut-être surtout l'encyclique sur la philosophie pérenne, *Æterni Patris*, où était affirmé le fondement du rayonnement universel de l'Église, l'union de la raison et de la foi. Selon la formule de l'historien Émile Poulat : « La restauration chrétienne de la société passait par la restauration de l'intelligence chrétienne ». Quelques quinze ans après la publication de l'encyclique, le philosophe Léon Ollé-Laprune écrivait dans un article les mots suivants, qui traduisent quelle en fut la réception : « L'encyclique est libératrice. (...) Le Pape imprime un élan. (...) Le Pape,

Le pape  
Léon XIII,  
1878-1903.



Le vénérable  
pape Pie XII,  
1939-1958.



Le pape saint  
Jean XXIII,  
1958-1963.



Le pape  
Jean-Paul I<sup>er</sup>,  
1978.





À Lourdes avec l'Institut, le cardinal Oddi, Préfet de la Congrégation pour le Clergé de 1979 à 1986.

*« dans le passé, regarde l'avenir. »* (Journal *La Quinzaine*, 23 septembre 1895)

À un siècle de distance, Jean-Paul II ne ferait pas un autre constat : *« Par son encyclique Æterni Patris, le pape Léon XIII a accompli un pas d'une réelle portée historique pour la vie de l'Église. Jusqu'à ce jour, ce texte a été l'unique document pontifical de ce niveau consacré entièrement à la philosophie. Ce grand Pontife a repris et développé l'enseignement du Concile Vatican I sur les rapports entre la foi et la raison, montrant que la pensée philosophique est une contribution fondamentale pour la foi et pour la science théologique. À plus d'un siècle de distance, de nombreux éléments contenus dans ce texte n'ont rien perdu de leur intérêt du point de vue tant pratique que pédagogique ; le premier entre tous est relatif à l'incomparable valeur de la philosophie de saint Thomas. Proposer à nouveau la pensée du Docteur angélique apparaissait au pape Léon XIII comme la meilleure voie pour retrouver un usage de la philosophie conforme aux exigences de la foi. Saint Thomas, écrivait-il, "au moment même où, comme il convient, il distingue parfaitement la foi de la raison, les unit toutes deux par des liens d'amitié réciproque : il conserve à chacune ses droits propres et en sauvegarde la dignité." »* (encyclique *Fides et ratio*, n°57)

*Si le dépôt de la Révélation est clos depuis la mort du dernier Apôtre, son explicitation n'est pas achevée.*

## Magistère et théologie

TOUTEFOIS, parler de Romanité théologique, de philosophie et de théologie romaines, voire d'école romaine de théologie, c'est dire plus que cela : c'est établir une relation particulière entre le Magistère et la théologie.

Rappelons d'abord ceci : si le dépôt de la Révélation est clos depuis la mort du dernier Apôtre, son explicitation n'est pas achevée, son enseignement peut être perfectionné, l'adhésion des fidèles peut être davantage éclairée et, par là, plus assurée et fervente. Il appartient à l'Église enseignante (le pape, le collège des évêques avec son chef et jamais sans lui) d'exposer avec autorité, voire de promulguer dogmatiquement une vérité à croire. À ce cœur sont associées deux ensembles de réalités, qui relèvent de la philosophie et de la théologie dans leur exercice propre :

- Les vérités définies doivent être enseignées à tous. Pour parvenir à tous, les professeurs de séminaire et, plus basiquement, ceux de catéchisme, les sermons et les conférences, les revues de vulgarisation et leurs correspondants dans les média modernes, etc. sont des canaux indispensables. Ce sont autant de modalités et d'adaptations nécessaires.
- De plus, l'Église n'a pas édicté d'énoncé définitif ou apporté de solution dirimante à nombre de questions (Jésus-Christ a-t-il fixé lui-même la

matière et la forme des sacrements ou le soin en a-t-il laissé en partie aux Apôtres ?), ou quand elle l'a fait, elle en a donné une formulation précise mais sobre (ainsi le fait de l'Assomption, sans se prononcer sur la mort

ou dormition de la Vierge Marie). Jusqu'à ce que – si elle le fait... – l'Église close avec autorité un débat entre opinions diverses sur ces aspects, ce débat est permis et participe même au développement du dogme, en ce sens que l'Esprit-Saint pourra se servir d'un débat, d'une

querelle, voire d'une hérésie pour qu'au final le dogme soit mieux explicité : ainsi, les premiers conciles de l'Église eurent-ils pour occasions des hérésies sur les deux natures humaine et divine de Jésus-Christ.

Saint Jean XXIII et le cardinal Ottaviani, à la tête du Saint-Office pendant 15 ans.



## La Romanité théologique

LA ROMANITÉ THÉOLOGIQUE, en ces deux domaines, tient fermement – comment pourrait-il en être autrement ? – que la Sainte Écriture et la Tradition sont les sources de la Révélation et donc de l'étude et de l'enseignement, de la catéchèse et de la prédication. Elle pose cependant avec un soin particulier que le lieu théologique<sup>4</sup> le plus proche et le plus certain où les deux sources dans leur sens authentique nous sont accessibles est le Magistère<sup>5</sup>.

Cette attitude intellectuelle et spirituelle a reçu une belle formulation de son principe dans le Décret sur la formation des prêtres du Concile Vatican II, *Optatam totius* : « *in lumine fidei, sub Ecclesiae Magisterii ductu – à la lumière de la foi, sous la conduite du Magistère de l'Église* » (n°16). Quelques traits peuvent être avancés :

- Clarté et précision de l'exposition qui découle de la nature scientifique ou au moins rationnelle de l'intelligence de la foi, et qui prend modèle sur les formulations précises et sobres des énoncés dogmatiques. La théologie aura alors une forme plus spéculative que des approches narratives, poétiques, pieuses. Elle se situera de plain-pied dans la Révélation, dont elle reçoit sa lumière, sans détour obligé par les sciences profanes si prisées aujourd'hui que sont l'histoire et la sociologie. Elle pourra ainsi paraître éloignée, en son style, de la simplicité

### LEXIQUE & NOTES

<sup>1</sup> **Analogie entre Dieu et l'homme** : « *La foi de l'Église s'en est toujours tenue à la conviction qu'entre Dieu et nous, entre son esprit créateur éternel et notre raison créée, existe une réelle analogie, dans laquelle – comme le dit le IV<sup>e</sup> Concile du Latran, en 1215 – les dissimilitudes sont infiniment plus grandes que les similitudes, mais sans supprimer l'analogie et son langage.* » (Benoît XVI, *Discours de Ratisbonne*, 12 septembre 2006)

<sup>2</sup> **Preambula fidei, préambules de la foi** : « *Vérités auxquelles la raison*

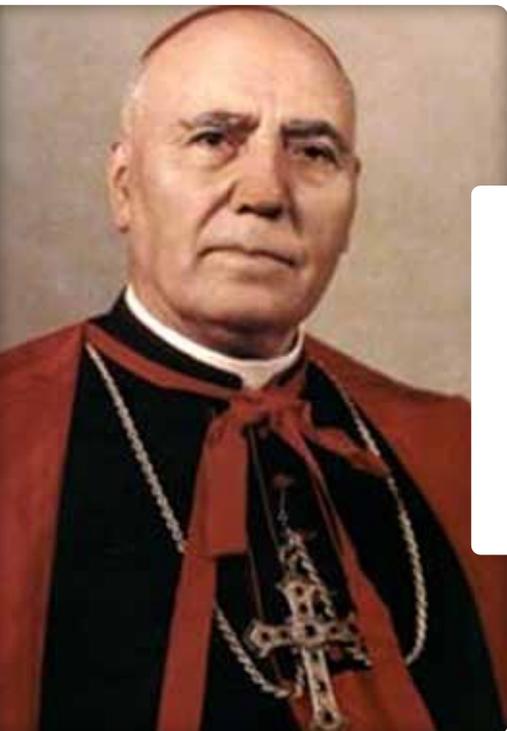
*naturelle peut parvenir par ses seules forces et qui fondent la crédibilité des vérités révélées. L'immortalité de l'âme, la liberté de l'homme et la possibilité de la connaissance naturelle de Dieu font partie des préambules de la foi.* » (*Dictionnaire de l'Académie française*)

<sup>3</sup> **Science au sens aristotélicien du terme** : système dans lequel ce qui est connu découle nécessairement des premiers principes. Au commencement de la *Somme Théologique*, saint Thomas d'Aquin indique quels sont les principes d'où découle la théolo-

gie : « *Parmi les sciences, il en est de deux espèces. Certaines s'appuient sur des principes connus par la lumière naturelle de l'intelligence : telles l'arithmétique, la géométrie, etc. D'autres procèdent de principes qui sont connus à la lumière d'une science supérieure : comme la perspective à partir de principes reconnus en géométrie, et la musique à partir de principes connus par l'arithmétique. Et c'est de cette façon que la doctrine sacrée est une science. Elle procède en effet de principes connus à la lumière d'une science de Dieu et des bienheureux.* » (I<sup>a</sup>, q. 1, art. 2)



À Gricigliano,  
le cardinal  
Stickler,  
Bibliothécaire  
de la Sainte  
Église romaine  
de 1983 à 1988.



Le cardinal  
Parente,  
Assesseur du  
Saint-Office  
et Secrétaire  
de la  
Congrégation  
pour la  
Doctrina de la  
Foi.



À Gricigliano,  
le cardinal  
Médina  
Estevez,  
Préfet de la  
Congrégation  
pour le Culte  
Divin et la  
Discipline des  
Sacraments.

évangélique et, en ses préoccupations, des problématiques concrètes de l'existence ordinaire. Mais se limiter à ces constats serait oublier que la théologie n'est pas fermée sur elle-même : elle requiert une vie sainte et la contemplation, elle se déploie en apostolat et charité, elle attend la simplicité et la perfection de la vision béatifique.

- Fermeté dans l'affirmation des vérités révélées, et prudence dans la formulation d'opinions là où le débat n'a pas été tranché ; et distinction des deux, afin de toujours valoriser les premières.

- Docilité à suivre, quand elle existe, l'influence régulatrice du Siècle de Pierre sur le travail des théologiens : ainsi, avant que le dogme de l'Immaculée Conception ne fût promulgué en 1854, suivre l'orientation qui se dégagait entre autres des décisions romaines en faveur de la fête liturgique adoptée par la Cour romaine au XIV<sup>e</sup> siècle, puis étendue à l'ensemble de l'Église par Clément XI en 1708.

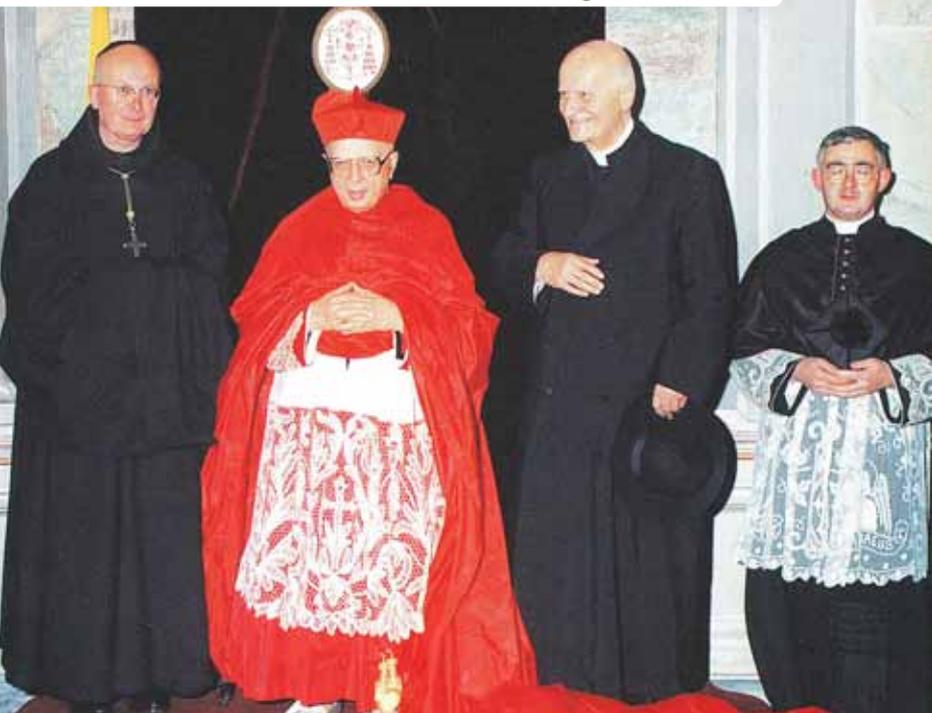
- Amour de l'Église hiérarchique et révérence envers ses pasteurs et ses docteurs, présents et passés : En effet, c'est de l'Église que le théologien reçoit sa fonction et sa mission, notamment quand elle prend la forme canonique d'un office de professeur ou d'une charge curiale. Il ne serait rien comme théologien, s'il n'était dans l'Église et de l'Église. Il prendrait le risque de ne développer que des idées personnelles, de ne pas répondre aux appels pressants de l'Église lancés en vue de la gloire de Dieu, du rayonnement universel de l'Évangile et de l'Église, s'il ne plaçait les dogmes de la primauté du Pontife romain et de l'infaillibilité pontificale au fondement de son étude et de sa prédication. Certes, l'indéfectibilité générale de l'Église, la vertu théologique de foi de chaque baptisé important. Ils ne sauraient toutefois se substituer ou même se placer en vis-à-vis de la primauté romaine, centre et cœur du Magistère authentique et infaillible de l'Église ; ce Magistère qui est le critère primaire qui conduit directement à la Révélation transmise ; cette Église qui, seule Mère et Enseignante - *Mater et Magistra* -, enfante à la Vie et, par là, peut réellement éduquer dans la Vérité.

## L'école romaine au xx<sup>e</sup> siècle vue par M<sup>gr</sup> Gherardini

« "ROMAINE" ne définit pas, même si elle ne les exclut pas, les frontières géographiques de l'école, dont l'intention générale a été partagée, par exemple, par Matthias Joseph Scheeben (1835-1888), "romain" et thomiste à part entière, pas comme un répétiteur aride, mais comme un penseur qui nourrit de la doctrine de l'Aquinat son génie spéculatif pour affronter des questions décisives de méthode dans la science théologique.

Il y a, cependant, une raison directe qui justifie le nom donné à ce courant de pensée : Rome est son milieu de culture et la romanité est la source de sa tension idéale universelle. Entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles, nous pouvons mentionner, entre autres, Riccardo Tabarelli (1851-1909), très estimé professeur de philosophie et de théologie dogmatique à l'université du Latran et à l'Académie Saint-Thomas-d'Aquin, En tant que tel, il participa au renouveau néo-scolastique pour neutraliser les influences croissantes de la pensée allemande, qu'il connaissait parfaitement. Parce qu'il avait une connaissance directe de tout le mouvement culturel de l'époque, non seulement il n'a pas été atteint par le danger moderniste, mais il l'a combattu efficacement.

Le cardinal Palazzini, Préfet de la Congrégation pour les Causes des Saints ; Dom Forgeot, Abbé de Fontgombault ; M<sup>gr</sup> Piolanti, Recteur de l'Université Pontificale du Latran ; et le chanoine Mora, à Gricigliano.

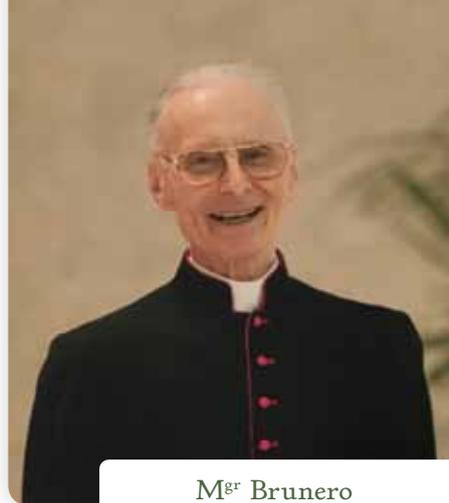


Au xx<sup>e</sup> siècle, il faut rappeler avant tout les deux Académies pontificales, celle de Théologie romaine et celle de Saint-Thomas-d'Aquin, qui avant et après Vatican II, dans un contexte historique pas toujours favorable, ont contribué avec intelligence et constance à l'affirmation du thomisme, l'une surtout avec Divinitas, fondée par Antonio Piolanti en 1957 et toujours active, et l'autre avec ses congrès thomistes reconnus de tous et son prestigieux organe Doctor communis. Toutes deux refondées en 1999, elles ont perdu beaucoup de leur élan originel.

Épigones de l'école thomiste, doivent aussi être cités quelques grands maîtres. En premier lieu, Cornelio Fabro (1911-1995) qui, à notre époque, fut le plus original, le plus profond, le plus créatif parmi les savants et les fidèles thomistes. Personne, en effet, ne réussit comme lui à conjuguer "être" et "liberté" comme fondements de ce qu'il appelait le thomisme essentiel.

Sur un versant plus théologique que philosophique, Pietro Parente (1891-1986), éminent professeur de la Propaganda Fide et du Latran, qui présenta - Thoma magistro - l'ensemble du cursus théologique selon une visée christologique, dans un exposé brillant, ... Il fut évêque de Pérouse, assesseur au Saint-Office et cardinal de la Sainte Église romaine.

Pilier de l'université du Latran comme professeur et comme recteur, et comme professeur de Propaganda Fide, Antonio Piolanti (1911-2001) fut le plus infatigable disciple de saint Thomas d'Aquin. Succédant à un autre disciple méritant du thomisme, le jésuite Charles Boyer, il devint l'âme des congrès thomistes, le promoteur d'un intérêt renouvelé pour saint Thomas, par les initiatives les plus variées pour la diffusion de la pensée thomiste et de l'amour pour le Docteur angélique. »



M<sup>gr</sup> Brunero  
Gherardini (1925-2017)

## LEXIQUE & NOTES

<sup>4</sup> **Lieux théologiques** : ensemble des sources où le théologien peut découvrir les vérités révélées, selon divers degrés de certitude (écrits de Pères, liturgie, textes du Magistère, etc.). Plus largement et par analogie, ensemble des sources et méthodes qui concourent au travail théologique (par exemple, les sciences profanes comme l'histoire, l'archéologie, etc.). La Sainte Écriture et la Tradition sont les lieux « *constitutifs* ». Le Magistère infallible est le critère primaire qui conduit directement à la Révélation transmise.

<sup>5</sup> **Magistère** : pouvoir et fonction officiels d'enseigner, exercés au nom de Jésus-Christ. Pour cela, on le qualifie d'authentique. Il a été institué par Lui dans les Apôtres, qui l'ont ensuite transmis à leurs successeurs, jusqu'à maintenant d'une manière ininterrompue. Il jouit de l'assistance du Saint-Esprit. Par extension, Magistère désigne également la personne qui possède ce pouvoir. Son degré d'autorité varie selon la modalité de l'acte magistériel. En réponse, l'adhésion au Magistère varie elle aussi : adhésion absolue

et irrévocable relevant de la foi surnaturelle, assentiment religieux de la volonté et de l'intelligence. Depuis quelques décennies, prenant sa source dans le concile Vatican II, s'est développée une modalité « *pastorale* » de l'exercice de la fonction magistérielle, qu'on a peine à bien définir, de même que l'adhésion que doivent lui donner les fidèles.

Le pape saint Jean XXIII au Trône, basilique Saint-Pierre, Rome.



## La magnificence avec saint Thomas d'Aquin

**S**ELON ARISTOTE, « on appelle vertu ce qui se rapporte au dernier degré de la puissance », non du côté du défaut, mais du côté de l'excès, qui se définit par la grandeur. Et c'est pourquoi agir grandement, d'où est venu le mot *magnificence*, se rattache précisément à la raison de vertu. Aussi *magnificence* est-il le nom d'une vertu. (S. T., II<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, q. 134, art. 1, corps)

Il appartient à la magnificence d'agir grandement. Mais ce qui concerne la personne de chacun est peu de chose par rapport à ce qui convient aux choses divines et aux intérêts de la communauté. C'est pourquoi le magnifique ne vise pas en priorité ce qui concerne sa propre personne, non qu'il ne cherche pas son bien, mais celui-ci n'est pas grand. Mais s'il montre de la grandeur en ce qui le concerne, alors le magnifique l'entreprend magnifiquement, soit « pour ce qui se fait une seule fois, comme des noces ou des solennités analogues » soit encore des entreprises durables: c'est ainsi qu'il appartient au magnifique de se « préparer une habitation appropriée. » (S. T., II<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, q. 134, art. 1, ad 3<sup>m</sup>)

La magnificence veut faire une grande œuvre. Or les œuvres faites par l'homme sont ordonnées à une fin. Mais aucune fin des œuvres humaines n'est aussi grande que l'honneur de Dieu. Ce qui fait dire au Philosophe : « Les dépenses les plus honorables sont celles qui offrent à Dieu des sacrifices, et ce sont elles que le magnifique pratique le plus. » C'est pourquoi la magnificence s'unit à la sainteté, parce que son effet s'ordonne surtout à la religion, ou sainteté. (S. T., II<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, q. 134, art. 2, ad 3<sup>m</sup>)

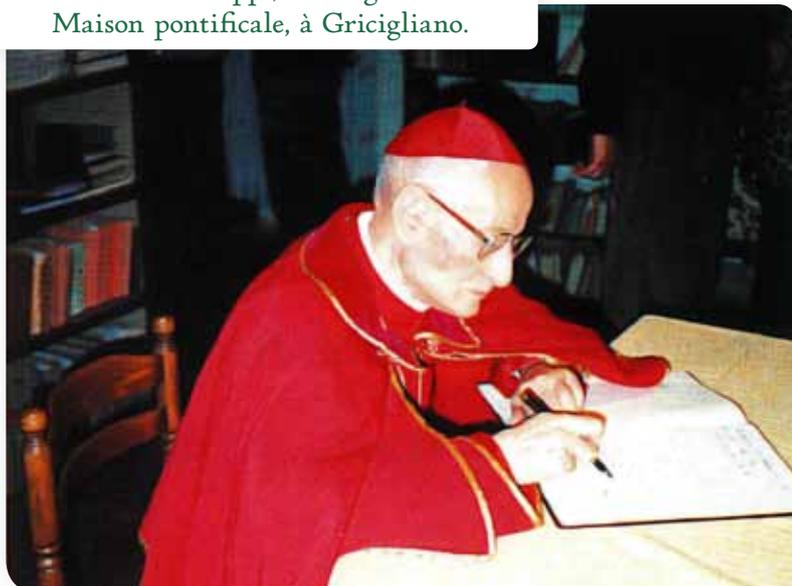
Le magnifique aussi fait des dons et des cadeaux, selon le Philosophe ; non pas sous leur aspect de don, mais plutôt sous la raison de dépense ordonnée à la réalisation d'un grand ouvrage comme d'honorer quelqu'un, ou de faire quelque chose dont l'honneur rejaillit sur toute la cité, par exemple s'il réalise un ouvrage auquel toute la cité se dévoue. (S. T., II<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, q. 134, art. 3, ad 3<sup>m</sup>)

La magnificence a en commun avec la force de tendre à quelque chose d'ardu et de difficile, si bien qu'elle a son siège dans l'irascible, comme la force. Mais la magnificence est

inférieure à la force en ce que l'ardu auquel s'applique la force tient sa difficulté du danger qui menace la personne ; l'ardu auquel s'applique la magnificence tient sa difficulté de la cherté des choses, ce qui est bien moins que le péril personnel. Voilà pourquoi la magnificence fait partie de la force. (S. T., II<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, q. 134, art. 4, corps)

La magnificence se trouvant entre deux excès, les vices qui lui sont opposés sont la parcimonie et le gaspillage. (S. T., II<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, q. 135)

Le cardinal Ciappi, théologien de la Maison pontificale, à Gricigliano.



# La liturgie romaine

**L**A SAINTE LITURGIE a pour mission essentielle et principale d'incarner dans un ensemble de gestes, de paroles et de cérémonies, l'acte d'adoration que l'humanité rend à son Créateur par Jésus-Christ, au nom de l'univers régénéré. Elle constitue la synthèse mystique de notre céleste héritage, la Tradition élevée à son plus haut degré d'expression, le vibrant éclat de notre foi. Elle s'inscrit donc à bien des titres dans la profession des vérités que nous tenons de Dieu révélant. Le don de la sainteté divine que l'Église, dans ses dogmes, nous offre à méditer sous l'angle spécifique de la vérité, doit être également accueilli et contemplé en son incomparable beauté par le biais de la sainte liturgie. Voilà pourquoi le culte se doit d'honorer les exigences philosophiques du beau, relayées par le grand saint Thomas, et de réfléchir l'intégrité, l'ordre et l'harmonie des splendeurs célestes<sup>1</sup>.

## Romanité et liturgie

LE SIÈGE ROMAIN possède sur ce patrimoine une triple autorité, puisqu'il en est la source, l'archétype et la norme ; aussi parle-t-on de Romanité liturgique pour qualifier, tantôt l'antiquité des formules et des usages latins, tantôt la Messe papale, tantôt l'esprit, la théologie et l'apparat dont elle est chargée. La référence suprême en matière de sacrifice est la Sainte Messe telle que la célèbre le pasteur et chef de l'Église universelle ; la vie liturgique des églises particulières

<sup>1</sup> Saint Thomas D'AQUIN, *Summa Theologiae*, I<sup>a</sup>, q. 39, art. 8, corpus : « *Pulchritudo requirit tria, seu integritatem, proportionem debitam, et claritatem* » ; Aristote, *Métaphysique*, 1078 a, 36 ; *Poétique*, 1450 b, 37.

n'en est que le prolongement et l'imitation. En effet, la hiérarchie apostolique – avec à sa tête le Souverain Pontife – a pour mission de garantir visiblement la conservation et la transmission du fidéicomis de la Révélation à travers les âges. Si, selon le fameux adage de saint Prosper d'Aquitaine, « *Legem credendi lex statuat supplicandi – la loi de la croyance suit celle de la supplication* », la suprématie dévolue au pape en matière de foi ne peut être expliquée sans une certaine primauté d'ordre cultuel. Il existe une profonde analogie entre les deux domaines parce que le beau liturgique excède très largement les horizons

de la pure esthétique pour atteindre ceux, plus élevés, plus surnaturels, plus féconds, du moral, du religieux, du transcendant, et, à travers eux, du divin. Ainsi l'esprit romain assure-t-il vis-à-vis du génie liturgique de l'Église un triple nivellement, quant au perfectionnement cultuel et spirituel de ses mystères, quant à l'ordonnement interne de ses cérémonies, quant à la manifestation et la majesté apparente de leur contenu mystique.

Si la première qualification du beau est l'intégrité, nous devons reconnaître qu'au fil des siècles, l'esprit romain a toujours su parer aux deux écueils majeurs qui se rencontrent, soit dans la composition, soit dans l'accomplissement de l'action liturgique : d'une part, la parcimonie ; d'autre part, l'exagération. L'un et l'autre de ces deux excès nuisent grandement à la perfection du culte. À la parcimonie des effets, des pratiques et des expressions, la liturgie romaine oppose une pompe et des fastes sans égal. La religion catholique n'est pas un ensemble vain et inefficace de signes et de gestes, mais

l'actuation des mystères et des états de Jésus-Christ, le Verbe incarné. Voilà pourquoi elle est éminemment « *performative* », c'est-à-dire qu'elle réalise ce qu'elle représente. Elle possède en ce sens une première forme d'intégrité, de portée existentielle, incarnant les vérités nécessaires au salut dans un vaste panel de rites, qui ont pour fin de captiver l'intégralité de nos capacités – intelligence, volonté, âme et sensibilité – et de rendre pleinement effective l'action sanctificatrice de l'Église en prière. Une liturgie sans pompe ne convient pas à l'action sacrificielle du Christ parce qu'elle la dépouille d'un vecteur significatif de sa puissance. Le second risque, celui de l'exagération, provient moins de la démultiplication des effets que du détournement de l'action liturgique, de sa fin première et essentielle qui est l'adoration. Rien n'est trop beau pour le Bon Dieu ; afin de préserver cette orientation fondamentale, le ministre doit s'effacer jusqu'à s'anéantir devant les exigences de ses augustes fonctions. La juste mesure de l'action liturgique ne se pense pas en termes de rentabilité ou de productivité, mais de fécondité ; c'est pourquoi l'Église romaine a toujours soigné les détails des cérémonies. L'utile se définit en liturgie au regard de la fin surnaturelle du culte qui est la gloire de Dieu. Est donc excédentaire et malvenu ce qui tend à soumettre cet impératif à des astuces purement humaines, fruits de la vanité

*L'esprit romain a toujours su parer aux deux écueils majeurs qui se rencontrent : d'une part, la parcimonie ; d'autre part, l'exagération.*

et d'une superficialité toute mondaine. Les rubriques exercent une influence protectrice face aux saillies d'une créativité de mauvais aloi. Par ailleurs les nombreux vêtements et instruments que sollicite la pompe romaine facilitent l'effort de désappropriation. Le ministre doit humblement disparaître, afin qu'à l'autel, l'infime détail de son action soit l'expression très pure et très libre de l'œuvre divine, dont il n'est que le serviteur. Moins il y aura de l'homme, plus il y aura de Dieu. Dans la Messe romaine, tout est clairement établi et posé, de sorte que les qualités et les défauts du

Messe papale célébrée par saint Jean XXIII dans la basilique Saint-Pierre.



## La beauté du culte catholique

L'IMPIE DIDEROT a ressenti la majesté des offices catholiques. Ce n'est pas sans surprise que plusieurs liront de lui une page sur ce thème lyrique qui l'apparente au Chateaubriand du *Génie du christianisme*. Ne voyons d'ailleurs, en cet hommage imprévu, que l'expression d'une sensibilité frémissante qui s'émeut, mais n'entraîne pas à sa suite l'intelligence ou le cœur.

*« À mon sens, un peintre d'église est une espèce de prédicateur plus clair, plus frappant, plus intelligible, plus à la portée du commun que le curé et son vicaire. Ceux-ci parlent aux oreilles, qui sont souvent bouchées. Le tableau parle aux yeux, comme le spectacle de la nature, qui nous a appris presque tout ce que nous savons. Je pousse la chose plus loin ; et je regarde les iconoclastes et les contempteurs des processions, des images, des statues et de tout l'appareil du culte extérieur, comme des exécuteurs aux gages du philosophe ennuyé de la superstition ; avec cette différence que ces valets lui font bien plus de mal que leur maître. Supprimez tous les symboles sensibles ; et le reste bientôt se réduira à un galimatias métaphysique, qui prendra autant de formes et de tournures bizarres qu'il y aura de têtes. Que l'on m'accorde pour un instant que tous les hommes devinssent aveugles, et je gage qu'avant qu'il soit dix ans ils disputent et s'exterminent à propos de la forme, de l'effet et de la couleur des êtres les plus familiers de l'univers.*

*De même en religion, supprimez toute représentation et toute image ; et bientôt ils ne s'entendront plus, et s'entr'égorgeront sur les articles les plus simples de leur croyance. Ces absurdes rigoristes ne connaissent pas l'effet des cérémonies extérieures sur le peuple ; ils n'ont jamais vu notre adoration de la Croix au Vendredi Saint, l'enthousiasme de la multitude à la procession de la Fête-Dieu, enthousiasme qui me gagne moi-même quelquefois.*

*Je n'ai jamais vu cette longue file de prêtres en habits sacerdotaux, ces jeunes acolytes vêtus de leurs aubes blanches, ceints de leurs larges ceintures bleues, et jetant des fleurs devant le Saint-Sacrement ; cette foule qui les précède et qui les suit dans un silence religieux ; tant d'hommes, le front prosterné contre la terre ; je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique donné par les prêtres, et répondu affectueusement par une infinité de voix d'hommes, de femmes, de jeunes filles et d'enfants, sans que mes entrailles ne s'en soient*

*émues, n'en aient tressailli, et que les larmes ne m'en soient venues aux yeux. Il y a là-dedans je ne sais quoi de grand, de sombre, de solennel, de mélancolique. J'ai connu un peintre protestant, qui avait séjourné longtemps à Rome, et qui confessait n'avoir jamais vu le Souverain Pontife officier dans Saint-Pierre, au milieu des cardinaux et de son clergé, sans devenir catholique. Il reprenait sa religion à la porte... »*

*Salon de 1765, cité par J. DEDIEU dans Les Philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, Hatier, p. 260-261.*

*Vue de la cathédrale de Florence et du Baptistère Saint-Jean, avec la procession de la Fête-Dieu, Giuseppe ZOCCHI, 1744.*





Détail du retable de *L'Adoration de l'Agneau mystique*, frères VAN EYCK, 1432.

célébrant influent peu sur la qualité générale des cérémonies, pourvu qu'il en observe minutieusement l'agencement. L'intégrité du culte dépend donc à la fois de la capacité des formes visibles à en transmettre le contenu mystique, et de l'habileté du prêtre à s'effacer devant la nature sacrée de sa mission.

La liturgie romaine assume également un rôle fondamental pour soutenir le culte catholique dans son ordination à Dieu. Sous ce nouvel aspect, elle est la garante du rayonnement surnaturel des cérémonies sacrées. L'ordre est un signe de la sagesse divine, qui, dans le spectacle de la création et celui de notre rédemption, a tout disposé avec hiérarchie, proportion et mesure. La gradation des êtres de l'univers matériel et spirituel, des entités sociales et politiques, des réalités humaines et, à plus forte raison, des divers éléments qui concourent à la splendeur de l'Église – autant les chœurs angéliques dans le ciel que les structures ecclésiales sur la terre – découle de la participation inégale des êtres à la bonté trinitaire. « *L'infini est appelé beauté*, écrit Denys, *parce que tous les êtres, chacun à sa manière, empruntent de lui leur beauté ; parce qu'il crée en eux*

*Nulle mieux que la sainte liturgie ne manifeste et n'actualise l'organicité foncière du Corps Mystique.*

*l'harmonie des proportions et les charmes éblouissants, leur versant, comme un flot de lumière, les radieuses émanations de sa beauté originale et féconde »* (Denys l'Aréopagite, *Des Noms divins*, IV, 7). Chaque variété contient en soi une étincelle des perfections éternelles ; la prodigalité du Créateur est de ce fait même source d'ordre, parce que tous ne participent pas de sa beauté dans la même proportion. L'Église a été dès les origines un tout structuré et organisé. Nulle mieux que la sainte liturgie ne manifeste et n'actualise l'organicité foncière du Corps Mystique. À Gand, le fameux

retable de la cathédrale Saint-Bavon, *L'Adoration de l'Agneau mystique*, nous offre à contempler la scène de triomphe décrite par saint Jean, dans son *Apocalypse*. Gravitent autour de l'autel, centre

du tableau, les chœurs des élus, sagement ordonnés et orientés vers le Christ vainqueur de la mort et du péché. La liturgie du ciel est l'achèvement de la liturgie terrestre, qui, pour ce motif, doit offrir un avant-goût de la béatitude sans fin. Or, sur terre, seul le Vicaire du Christ est à même d'offrir à la ferveur des fidèles une image représentative de l'équilibre qui règne sur le retable, parce qu'il est le chef de l'Église

et le principe visible de l'ordre voulu par Dieu, soit en matière de foi, soit en matière de morale, soit encore dans le domaine du culte. Le chef de l'Église est ainsi : le protecteur de la liturgie universelle, exemplaire pour toute l'Église ; le gardien de la liturgie générale pour les communautés qui suivent le rite de l'Église mère et maîtresse ; le garant de toute liturgie particulière, dans sa soumission à l'Église souveraine. Il lui appartient donc, soit pour maintenir l'intégrité de la foi dont il est le suprême intendant, soit pour maintenir celle de la liturgie en sa qualité de Pontife souverain, d'exercer, sur toutes les expressions générales et particulières du culte un droit absolu de surveillance et de correction. La liturgie romaine possède un double pouvoir régulateur : sur son propre développement, en osmose avec l'épanouissement progressif du dogme ; sur le développement des autres rites, émondant ce qu'ils ont de désuet, d'inconvenant, d'incohérent, dans le sens d'un rayonnement plus large et plus fécond de la foi.

Enfin, à mesure que se déploie l'action liturgique de l'Église, les vérités constitutives de notre foi sont représentées avec une clarté toute surnaturelle aux yeux des fidèles : à l'exposé systématique du dogme répond la clarté des mystères. Outre sa fin latreutique – c'est-à-dire d'adoration – le culte assume la noble mission d'éduquer les âmes aux splendeurs de l'ordre surnaturel. La liturgie est une pédagogie de la Providence divine, qui, sous une *forêt de*

*symboles*<sup>2</sup>, de paroles et de gestes, dévoile au regard des humbles autant qu'elle les dissimule à la spéculation des savants les beautés des merveilles accomplies par notre Rédempteur pour notre salut. La pompe garantit l'universalité à laquelle peut légitimement prétendre la vérité. Ce qui la rend précisément accessible à tous sans exception, c'est sa magnificence et son éclat extérieur. Plus reluisent les cérémonies sacrées, plus le message qu'elles véhiculent gagne en crédibilité. Or, le grand prodige de l'Église romaine est d'avoir toujours maintenu et préservé ce haut degré de solennité dans le déroulement, la succession et le menu détail des actions liturgiques. Voilà pourquoi, tandis que se diffusait la bonne nouvelle du salut, que les chrétientés se diversifiaient autant qu'elles se démultipliaient, le culte apparut pour le Siège pétrinien comme un miraculeux instrument d'unité. En témoigne l'histoire de l'Angleterre, dont l'église primitive retrouva sa pleine unité avec Rome par une restauration de la vie liturgique selon les exigences de saint Grégoire, alors régnant. La liturgie latine élève à leur plus haut degré d'expressivité les notes qui donnent à l'Église sa pleine identité : elle est l'enseigne de son unité, de sa sainteté, de son universalité et de son apostolicité. Ce patrimoine est le bien propre du Siège romain, et les Églises particulières n'en jouissent que dans la mesure de leur union au principe.

## La liturgie romaine, symbole de l'Église hiérarchique

LA LITURGIE DES SACREMENTS est non seulement le signe efficient de la grâce divine en nous, mais aussi le symbole parfait de la vie hiérarchique de l'Église qui célèbre le mystère du salut. Le Christ Roi Souverain Prêtre et Docteur est représenté notamment par l'évêque de Rome, qui est l'évêque de toute l'Église, quand il pontifie solennellement, entouré par une double hiérarchie : celle des cardinaux et

À Gricigliano, le cardinal de Magstris,  
Pro-pénitencier apostolique.



<sup>2</sup> La Messe, une forêt de symbole, abbé Claude BARTHE.

des prélats de sa cour d'une part, et celle plus sacramentelle des autres évêques, des prêtres et des diacres d'autre part ; et par le peuple de Dieu qu'il gouverne au nom du Seigneur. Dans la liturgie de la Messe papale, célébrée seulement quelquefois par an, pour les grandes solennités, les degrés de la participation juridictionnelle et sacramentelle aux pouvoirs du Christ est encore plus fortement manifestés. On y voit les différents ordres des cardinaux-évêques, prêtres et diacres et les nombreux collèges de la prélature romaine remplir les diverses fonctions liturgiques appropriées à leur état hiérarchique. L'ensemble de cette liturgie solennelle exprime sans ambiguïté la grande vérité révélée par le Seigneur : « *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.* » (Mt 16, 18)

La magnificence que suscitent l'office et la personne du Pontife romain n'a pourtant jamais diminué en rien l'excellence de la place des autres évêques dans la hiérarchie divine de la Sainte Église. Ce fait devenait hautement visible dans tous les fastes liturgiques qui soulignaient la position de l'évêque dans la liturgie pontificale solennelle, et surtout quand ce dernier était l'Ordinaire du diocèse dans lequel la liturgie se déroulait. L'Église prescrivait que chaque évêque devait toujours porter la tunique du sous-diacre, la dalmatique du diacre, la chasuble du prêtre en sus des insignes pontificaux mineurs (gants, chaussures, bas, bougeoir) et majeurs (étole non croisée, mitre, croix pectorale, anneau). Non seulement la plénitude du pouvoir de sanctification, mais aussi une certaine aptitude au pouvoir juridictionnel s'exprimaient dans cette abondance de symboles sacrés. Cette aptitude devient réalité dans la personne de l'évêque diocésain, qui a reçu la juridiction du Pontife romain et qui est ainsi devenu pleinement Vicaire du Christ pour son Église particulière. Ce dernier célébrait alors au trône épiscopal et tenait la crosse du pasteur

Le cardinal Wojtyła, futur pape Jean-Paul II.

dans ses mains. Souvent, il était entouré du chapitre de sa cathédrale qui le servait à l'autel selon la dignité hiérarchique de chacun. Qui a vu une Messe pontificale célébrée au trône par l'évêque diocésain ou un cardinal de la Sainte Église romaine ne doutera jamais de la mystique de la hiérarchie émanant d'un tel pontife. À cette occasion, après être entré en *cappa magna*, il est solennellement revêtu de ses ornements par ses nombreux assistants ecclésiastiques. Il apparaît alors comme un *alter Christus* dans le sens ontologique le plus profond. Il est peu étonnant que l'art se soit toujours montré très inspiré par cette réalité surnaturelle visible.

Qui a vu une Messe pontificale célébrée au trône ne doutera jamais de la mystique de la hiérarchie émanant du pontife.

Si la Messe pontificale exhale la grandeur de la hiérarchie divine dans toute sa gloire, la Messe solennelle du prêtre aussi nous parle clairement de la structure hiérarchique du Corps Mystique du Christ. Certes, comme nous l'avons vu, la célébration du pontife – et plus spécialement de celui qui possède la juridiction – est plus développée, à cause de la présence du prêtre assistant, des diacres d'honneur, des familiers et des porte-insignes. Néanmoins, la Grand'Messe du simple prêtre entouré du diacre, du sous-diacre et d'un grand nombre de clercs ou d'enfants de chœur nous donne un miroir de la hiérarchie ecclésiastique



Le pape Paul VI au Trône

non moins expressif de la réalité divine. Le prêtre, selon la doctrine catholique constante, se différencie du laïc « *non gradu tantum, sed essentia, – non seulement par le degré, mais par l'essence* » de son être qui a été changé pour toujours à son ordination sacerdotale. Cette dernière imprime dans son âme le caractère indélébile du sacerdoce du Seigneur : « *Tu es sacerdos in æternum...* ». En tant que collaborateur de l'évêque, il est le représentant du Christ pour le troupeau qui lui est confié, pour lequel il agit en la personne du Seigneur lors du Saint-Sacrifice de la Messe, au tribunal miséricordieux de la confession et, sous des formes diverses, dans l'administration des autres sacrements de la Loi Nouvelle. L'ordre des prêtres est aussi la source des futurs évêques. De plus, le pouvoir des prêtres est tel que, durant de longs siècles, maints docteurs de l'Église ont eu du mal à définir les propriétés de l'épiscopat par rapport à celles du sacerdoce. Cette question n'est pas complètement résolue de nos jours, même si l'Église a défini le fait que l'évêque reçoit la plénitude du sacerdoce dans son ordination épiscopale qui lui confère les pouvoirs des Apôtres. Pourtant le prêtre, à

sa manière, participe aussi de ces derniers et il peut recevoir du Souverain Pontife des pouvoirs de juridiction qui consistent quelquefois en des responsabilités semblables à celles des évêques diocésains. Avec la permission de l'Ordinaire, chaque prêtre peut confirmer et, dans l'histoire, l'Église a connu un nombre de cas d'ordinations sacerdotales faites par des prêtres et autorisées par le Pontife romain.

Toutes ces considérations ne diminuent en rien la dignité épiscopale, mais soulignent l'excellence du pouvoir sacerdotal, qui consiste d'abord à consacrer l'Eucharistie. En effet, il semble évident que le pouvoir de consacrer l'hostie en la personne du Seigneur est tellement grand qu'il surpasse nettement tous les autres pouvoirs sacerdotaux, qui n'existent qu'en fonction de l'Eucharistie. En conséquence, la vraie source de la structure hiérarchique de l'Église est la communion avec la présence du Christ en elle, réalisée substantiellement dans le sacrement de l'autel et conférée en mission juridictionnelle par son Vicaire sur terre.

L'évêque et le prêtre ont toujours été respectés et même vénérés par le peuple catholique de tous les temps et de toutes les classes. Le baiser de l'anneau épiscopal ou de la main ointe du prêtre est seulement une des multiples expressions de cette attitude de foi qui sait bien distinguer entre la personne et l'office. L'acceptation du pouvoir du Christ Roi Souverain Prêtre par les membres de la hiérarchie ecclésiastique est un des fondements de la vie catholique et a maintenu l'ordre de Dieu dans son Église, même pendant les périodes de l'histoire où les titulaires de ces pouvoirs montraient assez clairement leur fragilité humaine et la faiblesse de leur préparation. L'existence du divin dans l'Église s'est toujours particulièrement manifestée dans les temps où les représentants de la hiérarchie avaient besoin d'un soutien surnaturel spécial.

Cette hiérarchie, pourtant, ne serait pas complète sans la considération de ses autres degrés, et notamment du diaconat. Les Apôtres se sont constitués des aides pour le « *service des tables* ». Ils ont élu des hommes de bonne réputation et de

foi solide, les premiers d'un ordre qui a considérablement évolué dans l'histoire du point de vue liturgique et pratique. L'archidiaconat médiéval a été une sorte d'apogée du diaconat permanent qui a longtemps existé sous différentes formes dans les États pontificaux, en même temps que d'autres expressions de la cléricature (ordres mineurs transitoires ou permanents). Avec l'affirmation, plutôt récente, de la sacramentalité du diaconat, avec la vision canonique de cet ordre comme entrée dans l'état clérical au sens strict et avec le retour du diaconat permanent dans l'Église, l'importance du diacre pour l'ensemble de l'ordre hiérarchique de l'Église semble avoir été renforcée, sans toutefois avoir trouvé une répercussion toujours positive chez les fidèles, au moins quant à la figure du diacre permanent marié.

*Le baiser de l'anneau épiscopal  
ou de la main ointe du prêtre  
est une des multiples expressions  
de cette attitude de foi.*

Or, la totalité de l'ordre hiérarchique resterait incomplète sans la mention des tonsurés et des autres états de la cléricature : les ordres mineurs de lecteur, de portier, d'exorciste, d'acolyte font partie du patrimoine de l'Église et constituent, avec le sous-diaconat, les cinq marches traditionnelles conduisant à l'autel. L'institution soudaine d'un nombre de *ministeria* visant à les remplacer a été regrettée par beaucoup de liturgistes. Cependant l'Église permet généreusement aux communautés de rite traditionnel de continuer à conférer la totalité des ordres liturgico-hiérarchiques. Même si l'état clérical proprement dit commence toujours avec le diaconat, il est bon de savoir que ces ordres anciens sont certainement des sacramentaux qui confèrent un état dans l'Église et des grâces pour le vivre. Dans la formation des futurs prêtres et aussi dans la structure de la vie commune, ces étapes hiérarchisées sont non seulement utiles

pour croître dans la sainteté objective et subjective, mais donnent aussi le sens de l'ordre de Dieu qui ne dépend pas de la volonté humaine.

## Les insignes du Pontife romain

LE VÊTEMENT SACERDOTAL est magnifique et resplendissant, non seulement pour honorer le pontife qui le porte, mais surtout pour manifester que le Sacerdoce est le véhicule de la gloire de Dieu au milieu de son peuple.

*« Qu'il est majestueux lorsque, devant le peuple assemblé, il sortait de la maison du voile quand il avait pris la robe d'honneur, et revêtu tous ses ornements, et qu'il montait à l'autel saint, il faisait resplendir les abords du sanctuaire (...). Il se tenait debout près du foyer de l'autel, ses frères formant une couronne autour de lui ; alors il paraissait comme un cèdre majestueux sur le Liban (...). Alors les fils d'Aaron (...) sonnaient de leurs trompettes (...). Et les chantres, déployant leurs voix, louaient [le Très-Haut] ; le vaste Temple retentissait de doux accords (...) jusqu'à ce que les cérémonies du Seigneur fussent achevées et que les prêtres eussent accompli les fonctions sacrées, alors le Grand Prêtre descendait et élevait sa main sur toute l'assemblée des enfants d'Israël pour donner de ses lèvres la bénédiction du Seigneur et se glorifier en son Nom. » (Eccli 50, 5-20)*

*« Le pape est le seul prince qui bénisse ses sujets »* écrivait Chateaubriand en 1829 après le couronnement de Pie VIII. Le successeur de saint Pierre, par la double nature de sa souveraineté – comme chef religieux et chef d'Etat – est l'unique porteur d'une indiscutable sacralité.

*Saint Laurent ordonné diacre par Sixte II, Fra Angelico.*





Le pape saint Jean-Paul II

La mission pastorale du pape, sa primauté ainsi que sa souveraineté, impliquent l'utilisation exclusive d'un certain nombre de vêtements et d'objets liturgiques qui se sont accrus au fur et à mesure de l'élaboration de la liturgie romaine et du développement de l'institution papale. Ces vêtements et objets ne sont pas de simples décors, ils ont avant tout une fonction et ont été créés en vue d'un geste liturgique particulier ou pour faciliter la vie du pontife romain. Voici les principaux objets réservés au Souverain Pontife :

- ♦ *Mules* : pantoufles rouges dont l'empaigne est ornée d'une croix d'or brodée. Le pourpre – héritée des empereurs romains – est la couleur propre du pape. La pieuse coutume de baiser les pieds des souverains remonte à l'antiquité. Ne dit-on pas, en effet, que saint Clément baisa ceux de saint Pierre ? Constantin, ceux de saint Sylvestre ? et Charlemagne ceux du pape Adrien ? Les papes rapportent à Dieu l'honneur qu'ils reçoivent ainsi, puisque c'est par le signe de la Rédemption qui figure sur leurs *mules*, comme sur la plupart des vêtements liturgiques et sur leurs insignes ; ils ne tiennent que de la Croix l'autorité qu'ils possèdent.

### La pieuse coutume de baiser les pieds des souverains remonte à l'antiquité.

- ♦ *Falda* : longue et large robe de soie blanche à traîne, excessivement ample et retombant sur les pieds de tous les côtés. La *falda* augmente incomparablement la majesté du Pontife romain. Sa signification mystique est l'immense charité de l'Église qui couvre le monde.

- ♦ *Subcingulum* : pièce d'étoffe, ornée de broderie et en forme de losange, que le pape suspend à la ceinture au côté gauche. Il symbolise l'épée dont le Psalmiste prie le Roi tout-puissant de se ceindre.

- ♦ *Mantum* : chape d'or traînante jusqu'à terre, grandissant singulièrement le Pontife auquel il donne une majesté incomparable. Le *mantum* symbolise aussi la grande charité du pape.

- ♦ *Formal* : plaque en vermeil qui ferme en reliant les deux bords sur la poitrine, le manteau papal. Le *formal* ou *rational* est un rappel symbolique de l'*éphod* du Grand Prêtre de l'ancien Israël, orné des douze pierres symboliques citées dans l'*Apocalypse*.

- ♦ *Fanon* : pèlerine double, s'ouvrant sur le côté, brodée d'une croix d'or à la partie inférieure, et formée d'une étoffe spéciale en soie blanche que traversent verticalement des raies or et amarante. Elle retombe sur la chasuble à la manière d'un camail. Le *fanon* symbolise l'universalité de l'Église et l'universalité de la juridiction du pape.

- ♦ *Tiare* : coiffure ovale, ornée d'une triple couronne gemmée, symbolisant le triple caractère du pape, à la fois Père, Roi et Vicaire de Jésus-Christ, ou encore les pouvoirs d'ordre, de juridiction et de magistère.

- ♦ *Férule* : croix pattée, de forme grecque, élevée sur une hampe, indiquant la juridiction universelle.

- ♦ *Anneau du pêcheur* : anneau dont le chaton représente saint Pierre dans une barque jetant les filets. Il est gravé au nom du pape régnant et sert à sceller toutes les grâces accordées par le Souverain Pontife. Il est détruit à sa mort, pour symboliser la fin de sa juridiction.

♦ *Sedia gestatoria* : siège en bois doré, exhaussé de deux marches, garni de velours rouge et galonné d'or, brodé en avant à l'effigie du Saint-Esprit planant dans une auréole de lumière. La *sedia* est portée sur les épaules des palefreniers pontificaux, marque de la suprématie d'honneur. Le pape peut mieux voir à cette hauteur le troupeau qui lui est confié et est aperçu plus facilement par les pieux fidèles qui s'inclinent sous sa main bénissante.

♦ *Flabelles* : deux grands éventails de plume d'autruche et de paon en demi-cercle, élevés sur des hampes qui servent à rappeler au Pontife que si tous ont les yeux sur lui pour vénérer en sa personne le représentant de Jésus-Christ, il doit, à l'exemple de son Maître avoir les yeux ouverts sur tous les besoins du peuple chrétien.

Dans les marbres de la plus grande église de la terre, des cérémonies d'un faste inouï se déroulent où certains ne voient qu'une pompe excessive, sinon inutile. Cette gloire, en réalité, ne s'adresse qu'à Dieu. Et si l'Église juge convenable d'honorer la divinité de la sorte, elle n'a jamais manqué une occasion de dire à la créature la misère de sa condition humaine. Les plus riches liturgies sont frappées du sceau de l'humilité ; n'est-ce pas au cours de la plus belle de toutes, le couronnement, qu'on enflamme un morceau d'étoupe devant le pape en lui disant : « *Ainsi passe la gloire du monde ?* »

La magnificence des habits et des ornements distingue le Vicaire du Christ du reste des hommes. En effet, comme Dieu s'est fait connaître à eux par l'Incarnation, de même ils se font connaître par leurs habits. De là, il faut nécessairement conclure, que le Souverain Pontife doit s'habiller d'une façon particulière : que ses habits doivent être magnifiques et éclatants ; et qu'il faut que le peuple soit intimement convaincu par la pompe de ces ornements extérieurs et mondains, que celui qui les porte est vraiment le Prince de l'Église et le successeur de saint Pierre. D'ailleurs, si l'on regarde le pape comme Roi des rois, Seigneur de tous les seigneurs, seul Prince des chrétiens ; si l'on considère que son autorité s'étend plus loin que

« *La beauté des rites ne sera jamais assez recherchée, assez soignée, assez travaillée, puisque rien n'est trop beau pour Dieu, qui est la Beauté infinie. Nos liturgies de la terre ne pourront jamais être qu'un pâle reflet de la liturgie céleste, qui se célèbre dans la Jérusalem d'en haut, objet du terme de notre pèlerinage sur la terre. Puissent, pourtant, nos célébrations s'en approcher le plus possible et la faire pressentir.* »

Benoît XVI, Paris, 12 septembre 2008.

celle des plus puissants de la terre, et qu'il lie les fidèles par ses décisions, on ne doutera plus que le Saint-Père doive être distingué du peuple, comme le font les plus grands monarques.

L'abbé Victor Dumax, dans son commentaire *Rome pendant le Carême, la Semaine sainte et les fêtes de Pâques*, décrit le parcours triomphal et somptueux de la procession d'entrée du Souverain Pontife : « *Au fur et à mesure que le cortège passa devant la chapelle du Saint-Sacrement, tous fléchirent le genou. Quand le Pape fut arrivé vis-à-vis, il descendit de la sedia, quitta sa tiare, s'agenouilla au milieu des cardinaux, au pied de l'autel, sur un prie-Dieu, adorant quelques instants le Maître du temple où il venait d'entrer lui-même si solennellement. Vous me direz peut-être que cette prostration du Saint-Père est toute naturelle. (...) Oui, elle est toute naturelle pour nous qui avons la Foi... Mais n'est-ce pas une énigme pour l'incrédule et l'indifférent ? Une énigme, Oh ! non. S'ils sont sincères, elle est pour eux un grand enseignement. Que de choses ne dit-elle pas en effet ? Elle démontre les grandeurs de la Sainte Eucharistie d'une manière aussi éclatante, que les abaissements du Pontife, le Vendredi saint, proclamaient la puissance du Crucifié... Quoi donc ! voilà un homme que ses semblables portent en triomphe, tous les genoux s'inclinent devant lui, on dirait un Dieu... et ce triomphateur descend tout à coup de son trône ; il se prosterne, il demande à être béni. À qui s'adresse-t-il donc ? Quel est donc celui qui a le droit de faire courber son front et incliner ses genoux ? Quel est celui qui peut oser le bénir ? Un Dieu ! un Dieu seul ! »*

C'est par ce contraste que l'on fait comprendre au peuple les réalités divines.

# Pompe romaine et pauvreté évangélique

par le cardinal Charles Journet

« **I**L Y A, dit Pascal, un grand nombre de vérités, et de foi et de morale, qui semblent répugnantes, et qui subsistent toutes dans un ordre admirable. La source de toutes les hérésies est l'exclusion de quelques-unes de ces vérités ; et la source de toutes les objections que nous font les hérétiques est l'ignorance de quelques-unes de nos vérités ». Rien n'égare plus facilement que ces fractionnements de l'Évangile : c'est à leur faveur que les doctrines étymologiquement hérétiques osent se donner pour évangéliques. Jésus était pauvre, dit l'Évangile, et il allait nu-pieds. L'Évangile dit aussi Jésus était Roi, et il marchait dans l'*hosanna* des foules, sur les vêtements et les rameaux qu'on jetait devant lui. Jésus était Dieu, et il marchait dans la gloire de fils unique, le visage resplendissant comme le soleil et les vêtements plus blancs que la neige. (...)

Le Christ était pauvre. Mais ce n'est pas à nous qu'il appartient de l'appauvrir. Dans sa pauvreté autant que dans sa gloire, le Christ nous est infiniment précieux. Le devoir de notre amour est de l'entourer de ce que nous avons de meilleur. Bénis sont ceux qui, comme la femme de Béthanie, pourront briser pour lui le vase d'albâtre et répandre le nard pur et coûteux. Il en est qui murmureront et penseront qu'on eût pu donner aux pauvres ces somptuosités. On trouvera toujours des gens pour prendre le parti des pauvres contre celui du Christ ; mais ce sont gens qui n'aiment pas les pauvres puisque ce n'est pas le Christ qu'ils veulent leur donner. Pour Jésus, nous avons sa réponse : « Pourquoi faites-vous de la peine à cette femme ? Je vous le dis, en vérité, partout où sera prêché cet évangile, dans le monde entier, ce qu'elle a fait sera raconté en sa mémoire ». L'Église sait, en temps d'indigence, briser ses vases sacrés pour donner aux pauvres le pain matériel, comme fit saint Augustin ; mais elle sait encore que ce

Messe pontificale au faldistoire célébrée en présence du Pape à la chapelle Sixtine



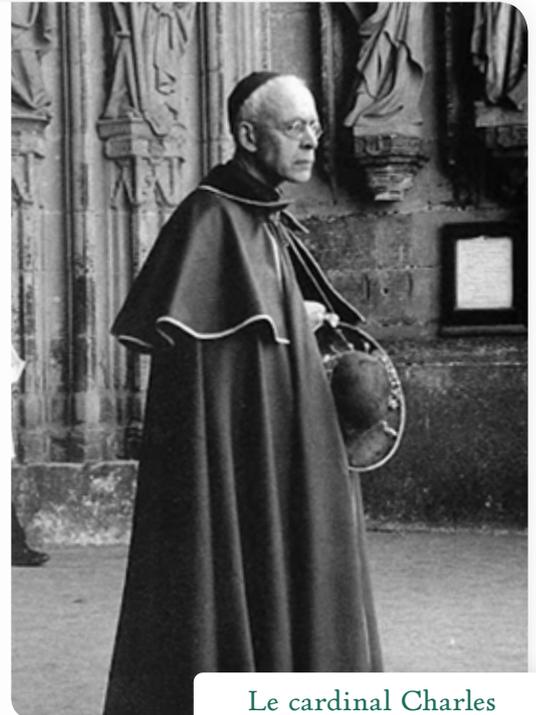
serait une dangereuse folie d'attendre qu'il n'y ait plus de pauvres sur terre pour y honorer Jésus. (...)

L'Église, qui a le sens du Christ et de ce qui est du Christ, ne cessera d'honorer au cours des siècles les institutions par lesquelles l'esprit et l'amour du Christ habitent en nous. C'est son parfum de Béthanie. (...)

En même temps qu'elle magnifie les hiérarchies de la Cité de Dieu que les splendeurs de l'art et les pompes humaines ont le devoir d'honorer sans prétendre y réussir suffisamment, l'Église magnifie la pauvreté, le dénuement, la mortification qui donnent au monde un saint Bruno, un saint François d'Assise, un saint Jean de la Croix. Comment concilier des aspects qui pour beaucoup paraissent contradictoires ? Voici. L'Église déclare que tous ses enfants, même ceux qui par nécessité doivent posséder, par exemple, les chefs de familles, d'hospices, d'hôpitaux ; ceux qui vivent dans la gloire dont on entoure une dignité divine, sont obligés en

conscience de s'efforcer vers la perfection de la charité, c'est-à-dire vers la sainteté, de tendre par conséquent toutes les puissances de leur âme vers l'esprit des conseils, vers l'esprit de détachement, de pauvreté et même de dénuement. « *Il faut, c'est saint Paul qui parle, que ceux qui achètent soient comme ne possédant pas, et ceux qui usent du monde comme n'en usant pas : car la figure de ce monde passe* ». Voilà la leçon par laquelle l'Église rassemble, dans une harmonie supérieure, les droits si tranchés de la pompe romaine et de la pauvreté évangélique. Pas de compromis dans la doctrine de l'Église. Il n'y en a que dans nos lâchetés par lesquelles nous essayons, hélas ! de lui échapper en mille manières. Mais l'Église, selon le mot de Chesterton, garde côte à côte, comme deux fortes couleurs, le noir et le blanc ; elle déteste le mélange qui donne le gris sale. Et sa leçon n'a pas été vaine. Elle a passé en œuvre dans ceux de ses enfants innombrables, évêques et papes, qui furent des saints et qui pendant deux mille ans portèrent dans le dénuement le fardeau des gloires. En eux se joignirent parfaitement deux ordres qui l'un et l'autre nous viennent immédiatement de l'amour du Christ, et que relie de secrètes mais étroites dépendances : l'ordre de hiérarchie et l'ordre de sainteté. (...)

Il s'agit de Jésus et de son Royaume où il faut distinguer les grandeurs d'un divin éblouissement et les grandeurs de la sainteté. Dès lors, on ne pourra plus faire semblant de penser que l'Église propose en exemple au monde la conduite d'un Alexandre VI. Elle a sur ce sujet sa réponse toute préparée : « *Les scribes et les pharisiens sont sur la chaire de Moïse, disait Jésus ; faites ce qu'ils disent mais ne faites pas ce qu'ils font.* » Il sera facile en outre, ces choses étant éclaircies, de comprendre qu'on puisse donner à l'une et à l'autre des grandeurs chrétiennes le culte qui lui revient : à la grandeur de hiérarchie la splendeur et la soumission ; à la grandeur de sainteté le désir et l'imitation. Pompe romaine et pauvreté évangélique, ce sont les deux hommages que nous voulons rendre aux richesses du Christ éternel ; le premier, aux richesses inimitables par lesquelles il reste par son Église cause de notre salut ; le second aux richesses imparfaitement imitables par lesquelles il nous est exemple de sainteté.



Le cardinal Charles Journet (1891-1975)

# Romanité et droit ecclésiastique

« **F**RANCE, mère des arts, des armes et des lois,  
Tu m'as nourri longtemps du lait de ta  
mamelle<sup>1</sup>. »

Quoiqu'en dise Joachim du Bellay, résidant à Rome, et regrettant sa terre natale et ses vertus, la France ne peut prétendre seule au titre de « mère des lois ». Rome en effet peut, à bien des titres, se prévaloir de cette maternité.

Non que les lois, et plus généralement ce qu'il convient d'appeler « le droit », soient nées en ses murs ou sous son patronage. La loi existe dès le commencement du monde. Dieu crée, et il établit dans le même temps la loi naturelle, assignant à chacune des créatures sorties de ses mains, un rôle précis et immuable dans le concert du monde nouveau : le firmament

doit séparer les eaux, et cette séparation donne vie au Ciel (*Gn 1, 6-8*) ; les eaux, s'accumulant à ses ordres, donnent vie aux continents et aux océans (*Gn 1, 9-10*), le soleil et la lune, éclairant la terre, donnent naissance au jour et à la nuit (*Gn 1, 16-19*) ; et, finalement, après les plantes et les animaux, auxquels est assigné un rôle dont ils ne sont pas maîtres, c'est au tour de l'homme de faire l'objet de cette attention : « *Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la ; dominez sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et tous les animaux qui rampent sur la terre.* » (*Gn 1, 28*)

Cette loi naturelle s'impose à tous et chacun, en vertu, précisément, de la place que Dieu lui a assignée dans l'ordre créé. Il n'est pas possible d'y déroger.

En revanche, une qualité est l'apanage des seuls êtres doués de raison : la liberté<sup>2</sup>. Et, pour déterminer à sa juste fin l'exercice de cette qualité, Dieu donne une loi positive, la première de toutes, qui s'accompagne d'une peine en cas de transgression : « *Tu peux manger de tous les arbres du jardin. Mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal tu ne mangeras pas, car, le jour où tu en mangeras, tu deviendras passible de mort* » (*Gn 2, 17*). Tenté, l'homme succomba, et la peine s'appliqua. Depuis lors, l'ordination des hommes au bien, particulièrement au Bien suprême, Dieu Lui-même, exige qu'on les oriente, stimule, et menace de peines.

Le décalogue donné à Moïse (*Ex 20*) est à la fois un rappel des exigences de la loi naturelle et de la fin surnaturelle des hommes<sup>3</sup>. Premièrement

*Saint Yves protège les veuves et les orphelins,*  
Jacopo DA EMPOLI, Florence.



<sup>1</sup> Joachim DU BELLAY, *France, mère des arts, des armes et des lois*, extrait du recueil des « *Regrets* », 1558.

<sup>2</sup> Léon XIII, encyclique *Immortale Dei*, 20 juin 1888 : « *La liberté, bien excellent de la nature et apanage exclusif des êtres doués d'intelligence ou de raison, confère à l'homme une dignité en vertu de laquelle il est mis entre les mains de son conseil et devient le maître de ses actes.* »

<sup>3</sup> Il faudra néanmoins attendre la scolastique pour séparer le droit divin et le droit naturel. Voir G. FASSO, *Storia della Filosofia del Diritto*, I., Antichità e Medio Evo, Bologna, 1966, p. 172-192.

## L'Église, société parfaite, a son propre droit.

L'Église se propose comme fin le salut éternel des âmes ; et dans ce but, telle est sa constitution qu'elle embrasse dans son extension l'humanité tout entière et n'est circonscrite par aucune limite ni de temps, ni de lieu. Prêchez l'Évangile à toute créature.

À cette immense multitude d'hommes, Dieu lui-même a donné des chefs avec le pouvoir de les gouverner. À leur tête, Il en a préposé un seul dont Il a voulu faire le plus grand et le plus sûr maître de vérité, et à qui Il a confié les clés du royaume des cieux. *Je te donnerai les clés du royaume des cieux. Pais mes agneaux... pais mes brebis. J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas.* Bien que composée d'hommes comme la société civile, cette société de l'Église, soit pour la fin qui lui est assignée, soit pour les moyens qui lui servent à l'atteindre, est surnaturelle et spirituelle. Elle se distingue donc et diffère de

la société civile. En outre, et ceci est de la plus grande importance, elle constitue une société juridiquement parfaite dans son genre, parce que, de l'expresse volonté et par la grâce de son Fondateur, elle possède en soi et par elle-même toutes les ressources qui sont nécessaires à son existence et à son action.

Lettre encyclique *Immortale Dei*, Léon XIII.

L'Église, mère très sage voulue par le Christ, son fondateur, de telle sorte qu'elle possédait toutes les caractéristiques de la société parfaite dès le début, lorsque, selon la tâche que le Seigneur lui avait assignée, elle commença à éduquer et à gouverner tous les peuples, se donna pour mission de régler et de défendre par certaines lois la conduite des personnes consacrées et du peuple chrétien.

Bulle *Providentissima Mater*, Benoît XV.

destinée au peuple hébreu, cette loi a une vraie vocation à l'universalité : elle n'est pas l'apanage exclusif des fils d'Israël<sup>4</sup>, peuple élu par Dieu. L'appétence pour l'universel, en d'autres termes, la catholicité, n'en est pas la caractéristique. Charnel, il ne peut envisager que ce qu'il a reçu de Dieu est destiné aux hommes de tous les temps, même à ceux qui n'appartiennent pas à son clan<sup>5</sup>. Ce qui est vrai du décalogue l'est également de la Loi nouvelle, inaugurée par le Christ : plein et parfait accomplissement de l'œuvre divine, le Royaume de la grâce<sup>6</sup> qu'elle inaugure est régi par une loi suprême, par principe incodifiable, « soit en rendant caduque

*certaines prescriptions de la loi ancienne, soit en leur apportant un esprit nouveau*<sup>7</sup> ». S'il est désormais clair que le terme de la Loi est le Christ, unique sauveur, il faut aussi retenir que dorénavant, la Loi qui sauve, celle de Jésus-Christ, s'adresse à tous les hommes de tous les temps<sup>8</sup>. C'est précisément dans cette perspective universelle que le Droit de Rome, intervient : la loi du Christ a vocation à l'universalité. Les apôtres Pierre et Paul, colonnes de l'Église, auront donc soin de se rendre dans cette « Cité universelle » qu'est Rome, afin d'y établir l'Église et d'y affermir le siège de Pierre par son martyr<sup>9</sup>. À l'image

4 E. CORECCO, *Ordinatio rationis ou ordinatio fidei ?*, dans *Communio*, III, 3, mai 1978, p. 10-21, p. 27 : « La tradition hébraïque n'avait pas connu l'idée d'un logos éternel immuable et caché (...). Elle n'avait connu que l'idée d'une loi révélée par Dieu – source personnelle et immédiate du droit – comme sa volonté et son commandement, qui ne laissait pas de place pour une loi naturelle distincte du droit divin positif des dix commandements. »

5 Voir l'hymne des Vêpres de la Dédicace des églises : « Étincelants de perles rares, tes porches sont ouverts à tous : la vertu peut ici conduire n'importe qui parmi les hommes si, porté par l'amour du Christ, il sait supporter ses souffrances. »

6 Extrait de la préface de la fête du Christ-Roi : « *regnum veritatis et vitæ, regnum sanctitatis et gratiæ, regnum justitiæ, amoris et pacis.* »

7 J. PASSICOS, *Bible et droit canonique*, dans *Communio*, III, 3, mai 1978, p. 10-21, p. 13. S. THOMAS D'AQUIN – *Summa Theologiæ*, I-II<sup>e</sup>, q. 106 & q. 108, art. 1 – va jusqu'à parler de l'Évangile lui-même comme d'une loi, dont Jésus-Christ est l'auteur, et dont le contenu est la grâce elle-même. Dans ce contexte, la loi nouvelle est une impulsion vive, intérieure, la force du Saint-Esprit, qui se manifeste dans la foi opérant par la charité – *Summa Theologiæ* I-II<sup>e</sup>, q. 107, art. 1, ad 2<sup>um</sup> & q. 108, art. 1.

8 Ga 3, 28 : « Il n'y a plus ni Juif ni Grec ; il n'y a plus ni esclave ni homme libre ; il n'y a plus ni homme ni femme : car vous n'êtes tous qu'une personne dans le Christ Jésus. »

9 Hymne des 2<sup>es</sup> Vêpres de la fête des SS. Pierre et Paul : « Ô Rome, heureuse cité, leur sang t'a consacrée ! Le sang de ces deux princes est à jamais ta gloire. Le sang de tels martyrs, c'est le manteau de pourpre qui fait de ta beauté la première du monde. »

de la philosophie grecque qui sera assumée par le christianisme en raison de l'universalité des concepts rationnels, de sa théorie générale du droit, qu'elle donne au monde, la *romanitas*, cette conception si aboutie de la société, de l'État, des citoyens et des rapports qu'ils nourrissent entre eux, qui est l'apanage de Rome, passera à l'Église, la Cité céleste présente ici-bas qui finira par se l'approprier non seulement pour se structurer sous le patronage du Prince des Apôtres et de ses successeurs<sup>10</sup>, mais encore pour organiser les rapports des divers membres entre eux.

Par une disposition providentielle, c'est en effet sous l'empire de la loi romaine que les apôtres Pierre et Paul ont consommé leur passion. Le premier était Romain d'adoption : né sous le soleil de Palestine, c'est à la loi de son peuple qu'il était premièrement soumis. Mais le voici à Rome, où il prêche la Vérité qui sauve et où il excite jalousie, haine et incompréhension. Le second, quant à lui, est citoyen romain de naissance. Il en a appelé à Rome pour être jugé<sup>11</sup>.

Et il sera condamné à mort sous cette même loi. Le Romain de naissance, le Romain d'adoption consacrent par leur sang la Ville éternelle, ils subissent le martyre en vertu de ses lois, et ces dernières, par l'effusion même de ce sang, seront désormais appelées au service de l'Église, de sa structure sociale, de sa mission, de ses membres.

Née dans l'Empire, l'Église, société surnaturelle par essence, a reçu sa loi suprême de son fondateur, Jésus-Christ. Toutes les lois qui devront régir cette société seront nécessairement ordonnées à cette *Magna charta*. L'Église ne peut pas non plus ignorer le droit romain, tout

imprégné de cette universalité qu'elle poursuit. Il est celui des fidèles, citoyens de Rome, et de nombreux actes auxquels l'Église est intéressée s'effectuaient selon les règles de ce droit : mariage, libéralités, gestion du patrimoine ecclésiastique, etc. Il ne s'agissait pas, à proprement parler, d'un droit ecclésiastique, mais néanmoins, l'Église se l'est approprié, et il sera l'embryon de ce qui deviendra le droit canonique<sup>12</sup>.

Mais, outre l'organisation interne de l'Église, ou l'activité judiciaire de l'évêque<sup>13</sup>, ou les rapports entre ses membres, le droit romain prêtera rapidement à la réflexion théologique, spécialement ecclésiologique, ses concepts juridiques<sup>14</sup>. Au milieu des persécutions, les chrétiens montrent qu'ils ne rejettent ni les institutions romaines, ni son droit, qu'ils adoptent

et christianisent. Société nouvelle et surnaturelle, l'Église trouve dans le corpus juridique romain une manne qui lui permet de définir la communauté chrétienne et les rapports des membres entre eux, ou avec Dieu : un groupement qui,

comme les associations romaines a un président, des finances, une curie – l'*ordo* –, un peuple – la *plebs*<sup>15</sup> –. Dieu devient « *pater et dominus* », le baptême un pacte avec le Saint-Esprit, le pécheur devient un débiteur, son rédempteur un créancier<sup>16</sup>.

On imaginera aussi d'appliquer analogiquement des concepts juridiques à des réalités théologiques. Le modèle juridique romain répond en effet très adéquatement, et comme naturellement, au souci de décrire et ordonner l'Église. L'*ordo* qui désigne les personnes chargées d'une fonction trouve son correspondant

*Inondant de leur sang  
cette terre païenne au nom  
de ses lois, ils transforment  
ces dernières en en faisant  
le véhicule de la vérité  
salvifique.*

<sup>10</sup> Charles JOURNET, *Primauté de Pierre dans la perspective protestante et dans la perspective catholique*, éd. Alsatia, Paris, 1953, p. 76-77 : « (...) le privilège transapostolique de Pierre s'exerce dans la ligne de la juridiction ; il a pour objet le primat juridictionnel de l'Église universelle. (...) En l'absence du Christ, Pierre est celui qui, visiblement, à l'exclusion des autres, sera le pasteur des brebis du Christ, celui qui, visiblement, à l'exclusion des autres détiendra le pouvoir des clefs sur le Royaume » (Jn 21, 15 ; Mt 16, 19).

<sup>11</sup> Ac 15, 11 : « (...) nemo potest me illis donare Cæsarem appello ! »

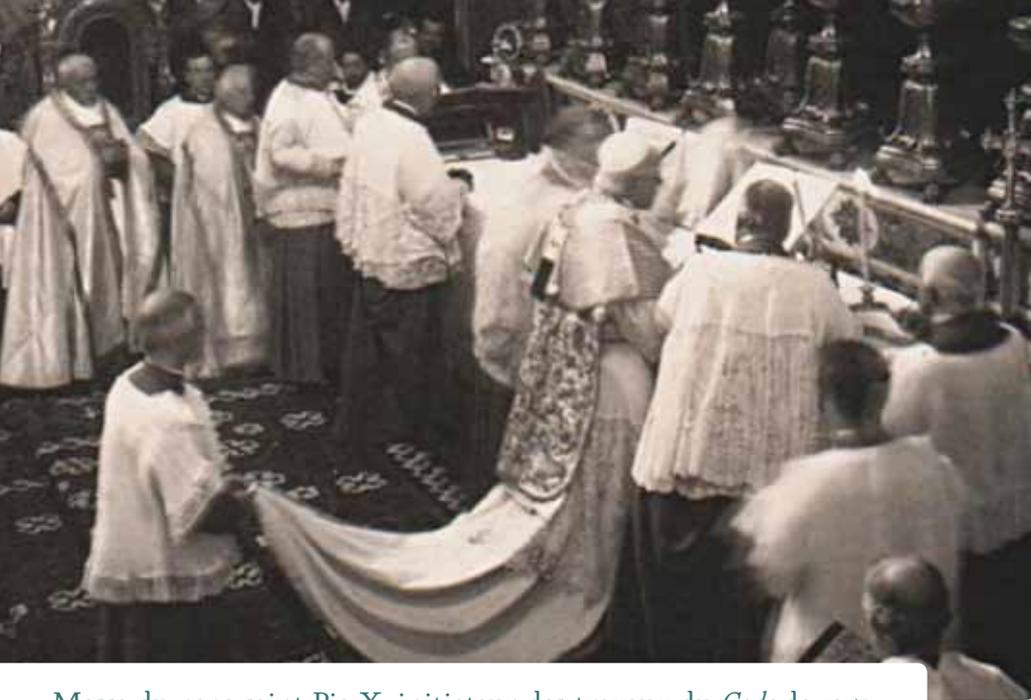
<sup>12</sup> J. GAUDEMET, *Les sources du droit de l'Église en occident du II<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle*, éd. du Cerf-CNRS, Paris, 1985, p. 67-68.

<sup>13</sup> *L'episcopalis audientia*.

<sup>14</sup> J. GAUDEMET, *Le droit romain dans la littérature chrétienne occidentale du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle*, dans *Ius romanum medii ævi*, I, 3b, Milan, 1978.

<sup>15</sup> J. GAUDEMET, *Les sources du droit de l'Église en occident du II<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 69.

<sup>16</sup> TERTULLIEN, *De fuga*, 12 ; *De anima*, 25.



Messe du pape saint Pie X, initiateur des travaux du *Code* de 1917.

dans le clergé, et spécialement l'épiscopat monarchique<sup>17</sup>, les biens ecclésiastiques et leur convenable usage sont décrits par saint Augustin selon les catégories juridiques de la propriété et du bien commun.

Enfin, il est touchant de voir qu'une fois encore, selon la parole de l'Apôtre des Gentils, « tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu<sup>18</sup> » : la Providence voulut que le droit de l'orgueilleuse cité universelle soit la cause immédiate de la mort des saints Pierre et Paul. Inondant de leur sang cette terre païenne, au nom de ses lois, ils transforment ces dernières en en faisant le véhicule de la vérité salvifique. Ces lois qui exigèrent le sang de tant de martyrs, sont les mêmes qui, en raison de leur nature, de la perfection de leurs concepts, et de leur universalité, étendirent à l'univers connu, jusqu'aux confins de la puissance de l'Empire, la Bonne Nouvelle de la venue du Sauveur. L'édit de tolérance de Constantin (313), d'abord, puis l'édit de l'empereur Théodose I<sup>er</sup> qui transforma la religion autrefois proscrite en religion de l'État<sup>19</sup>

### Le droit de Rome, ennemi du christianisme, s'est finalement converti.

17 S. Cyprien, *Ep* 3, 1, 1 ; 3, 2, 1 ; 43, 3, 2 ; 59, 5, 1 ; 59, 18, 1.  
18 *Rm* 8, 28 : « scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum (...) »  
19 Édit de Thessalonique (380).

ont, avec l'ensemble des lois de l'Empire, comme les légions romaines, « marché pour le Christ » ! Le droit de l'Empire, la formation juridique de nombreux pontifes romains, le rôle temporel joué par l'Église à la chute de Rome, ont été autant d'occasions de romaniser l'Église. Mais plus encore d'« *ecclésiatiser* » le droit<sup>20</sup>, le mettant au service, non plus d'un bien commun temporel détaché de tout but surnaturel, mais d'un bien commun, universel, surnaturel. Le

droit de Rome, ennemi du christianisme, s'est finalement converti : fondé pour garantir la justice et le bien, il intègre que justice et bien sont également poursuivis, avec des objectifs plus élevés encore, et des moyens autrement plus puissants – la grâce et les sacrements – que ceux qu'il mettait en œuvre avant que le Christ ne le transfigure. De même que Rome devient, par le martyre de Pierre, la « tête et la maîtresse de toutes les Églises<sup>21</sup> », et partant, maîtresse de vérité

puisque depuis cette chaire, Pierre confirme ses frères<sup>22</sup>, le droit de Rome devient également protecteur de la doctrine du Christ, confortant la foi telle que présentée par Pierre et les conciles qu'il réunit, désormais considérés comme les seuls définissant la vraie foi, en interdisant corrélativement toute forme de prosélytisme acatholique dans l'Empire, ou exigeant la destruction des temples païens : les apôtres Pierre et Paul ont péri par la loi de Rome, l'Église vit et s'étend désormais par cette même loi, devenue auxiliaire de l'œuvre rédemptrice.

20 J. PASSICOS, *Bible et droit canonique*, op. cit., p. 19 : « La donnée juridique reprend (...) sur un autre registre l'exigence évangélique, pour lui donner son visage social. »

21 Selon une expression du concile de Chalcédoine.

22 *Lc* 22, 32.

# Saint François de Sales, un évêque profondément romain

**M**ISSIONNAIRE DANS LE CHABLAIS puis évêque de Genève, la « Rome protestante », saint François de Sales eut à de très nombreuses reprises l'occasion de proclamer son attachement à l'Église romaine, en particulier lors des discussions théologiques fréquentes avec les ministres protestants. Durant le xvi<sup>e</sup> siècle, les catholiques étaient alors appelés de manière méprisante « papistes », en raison de leur fidélité au siège de Pierre.

Maître de spiritualité, saint François de Sales enseigne d'abord un profond amour de l'Église aux âmes qui lui sont confiées :

« Après l'amour de Notre-Seigneur je vous recommande celui de son épouse l'Église, de cette chère et douce colombe laquelle seule peut pondre et faire éclore les colombes et colombelles à l'Époux. Louez Dieu cent

fois le jour d'être fille de l'Église, à l'exemple de la Mère Thérèse qui répétait souvent ce mot à l'heure de sa mort avec une extrême consolation. Jetez vos yeux sur l'Époux et sur l'Épouse, et dites à l'Époux : ô que vous êtes Époux d'une belle Épouse et à l'Épouse : Hé, que vous êtes Épouse d'un divin Époux ! Ayez grande compassion à tous les pasteurs et prédicateurs de l'Église, et voyez comme ils sont épars sur toute la face de la terre, car il n'y a province au monde où il n'y en ait plusieurs. Priez Dieu pour eux afin qu'en se sauvant ils procurent fructueusement le salut des âmes. » (Lettre à Madame de Chantal, 3 mai 1604)

En des temps où l'Église était déchirée très visiblement par la crise protestante, la perpétuité et l'unité de l'Église étaient souvent soulignées,

unité centrée sur le Christ, dont saint Pierre et ses successeurs sont les signes visibles et les moyens pour y accéder.

« Il ne faut pas dire que l'Église soit jamais morte ; son Époux est mort pour elle afin qu'elle ne mourût point... Voudrait-on davantage pour la vérification de cette perpétuité ? Les Prophéties et les Évangiles en sont tout pleins. Un seul passage suffira pour tous ; c'est en saint Matthieu 16, 18 : "Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Église". Il dit : "je bâtirai" ; quel architecte ! Il dit "sur cette pierre" : quel fondement ! Et "les portes de l'enfer ne l'emporteront pas sur elle" : quelle promesse ! » (Sermon sur la perpétuité de l'Église, octobre 1594)

En particulier dans les Controverses, écrit apologétique visant à convertir les habitants du Chablais, saint François de Sales nous a laissé de très belles pages pour justifier la foi et l'obéissance à l'Église catholique romaine :

« L'Église en corps est toute belle, sainte, glorieuse, et quant aux mœurs et quant à la doctrine. Les mœurs dépendent de la volonté, la doctrine de l'entendement : en l'entendement de l'Église jamais n'y entra fausseté, ni en la volonté aucune méchanceté ; elle peut par la grâce de son Époux dire comme lui : "Qui d'entre vous, ô conjurés ennemis, me reprendra de péché ?" (Jn 8, 46) » (Controverses t. 1, 1, chap. 2, art. 2)

« Ce nom est l'un de ceux de Notre-Seigneur ; car, quel autre nom trouvons-nous attribué plus fréquemment au Messie que celui de pierre ? (Eph 2, 20 ; Ps 117, 21 ; 1 Cor 10, 4). Il communique son nom à saint Pierre, il lui a donc communiqué quelque qualité sortable au nom. Notre-Seigneur est appelé principalement pierre, parce

*L'Église est toute belle, sainte,  
glorieuse, quant aux mœurs  
et quant à la doctrine.*

qu'Il est fondement de l'Église (ICo 3, 10) et pierre angulaire (Eph 2, 20 ; IPet 2, 6-7), l'appui et la fermeté de cet édifice spirituel ; ainsi a-t-il Il déclaré que sur saint Pierre serait édifée son Église, et qu'Il l'affermirait en la foi. » (Controverses t. I, II, chap. 6, art. 1)

« Notre-Seigneur donc est fondement, et saint Pierre aussi, mais avec une si notable différence, qu'au pris de l'un, l'autre peut être dit ne l'être point. Car Notre-Seigneur est fondement et fondateur, fondement sans autre fondement, fondement de l'Église naturelle, mosaïque et évangélique, fondement perpétuel et immortel, fondement de la militante et triomphante, fondement de soi-même, fondement de notre foi, espérance et charité, et de la valeur des sacrements. Saint Pierre est fondement non fondateur de toute l'Église, fondement, mais fondé sur un autre fondement qui est Notre-Seigneur, fondement de la seule Église Évangélique, fondement sujet à succession, fondement de la militante non de la triomphante, fondement par participation, fondement ministériel, non absolu, enfin administrateur et non seigneur, et nullement fondement de notre foi, espérance et charité, ni de la valeur des sacrements. » (Controverses t. I, II, chap. 6, art. 2)

Saint François de Sales ne tombe pas non plus dans l'écueil d'un excès de fidéisme, ne confondant pas la fragilité des membres de l'Église et la promesse du Sauveur faite à l'Église comme unique épouse du Christ.

« Et ne s'ensuit pourtant pas qu'en l'Église il n'y ait des méchants. L'Épouse a des cheveux et des ongles qui ne sont pas vivants, quoi qu'elle soit vivante ; le sénat est souverain, mais non pas chaque sénateur ; l'armée est victorieuse, mais non pas chaque soldat ; elle remporte la bataille, mais plusieurs soldats y demeurent morts. Ainsi l'Église militante est toujours glorieuse et victorieuse sur les portes et puissances infernales, quoique plusieurs des siens, ou s'égarant et mettant en désordre, demeurent en pièces et perdus, ou par des autres accidents y sont blessés et y meurent. » (Controverses t. I, I, chap. 2, art. 2)

« Et ne faut pas non plus penser qu'en tout et par tout son jugement soit infailible, mais lors seulement qu'il porte sentence en matière de foi ou des actions nécessaires à toute l'Église ; car dans les cas particuliers, qui dépendent du fait humain, il y peut errer sans doute, quoi que nous autres ne devions le contreroller en cet

endroit qu'avec toute révérence, soumission et discrétion. Les théologiens ont dit tout en un mot, qu'il peut errer in quæstionibus facti, non juris, qu'il peut errer extra Cathedram, hors la chaire de saint Pierre, c'est-à-dire, comme homme particulier, par écrits et mauvais exemples, mais non pas quand il est in Cathedra, c'est-à-dire, quand il veut faire une instruction et décret pour enseigner toute l'Église, quand il veut confirmer les frères comme suprême pasteur, et les veut conduire dans les pâturages de la foi : car alors ce n'est pas tant l'homme qui détermine, résout et définit, que c'est le béni Saint-Esprit par l'homme, lequel, selon la promesse faite par Notre-Seigneur à ses Apôtres, enseigne toute vérité à l'Église. » (Controverses t. I, II, chap. 6, art. 15)

« Prenez donc l'une après l'autre les belles louanges de l'Église qui sont semées dans les Écritures, et faites-lui en une couronne, car elles lui sont bien dues, comme plusieurs malédictions à ceux qui étant en un si beau chemin s'y perdent ; c'est une armée bien ordonnée, quoi que plusieurs s'y débloquent. » (Controverses t. I, I, chap. 2, art. 2)

Saint François de Sales recevant les félicitations du pape Clément VIII à la suite de son examen avant sa consécration épiscopale, Troyes, église Saint-Jean, XVII<sup>e</sup> siècle.



## Les éloges, titres et prérogatives attribués aux papes

SAINTE FRANÇOIS DE SALES n'hésite pas à rentrer dans le détail pour défendre l'honneur de l'Église et de la papauté. Voici quelques lignes ardentes par lesquelles il justifie les titres que la Tradition leur a donnés au cours des siècles :

« Or, pour confirmer ce que nous avons allégué des évêques de Rome, vous plait-il, messieurs, ouïr en peu de paroles ce que les anciens pensaient de leur succession, et en quel rang ils tenaient l'évêque romain. Voici comme ils appellent le siège de saint Pierre, son grade, son Église, son évêque, sa dignité ; et tout cela revient en un.

Je n'aurais jamais fait, si je voulais entasser tous les titres d'excellence que les anciens ont donnés au Saint-Siège de Rome, et à son évêque : ceci doit suffire, ce semble aux cerveaux mêmes les plus bizarres, pour faire voir la magnifique imposture que Bèze avance, après son monsieur Jean Calvin, en son traité des marques de l'Église, où il dit : "que Phocas a été le premier, qui a donné autorité à l'évêque de Rome sur tous les autres, et l'a mis en primauté". Mais à quoi bon de débiter un si gros mensonge ? Phocas vivait au temps de saint Grégoire le grand, et tous ces auteurs que j'ai cités sont plus anciens que saint Grégoire, excepté saint Bernard, lequel j'ai allégué aux livres de la Considération, parce que Calvin les a tenus pour si authentiques, qu'il lui semble que la vérité même ait parlé par sa bouche.

On objecte que saint Grégoire ne voulut pas être appelé évêque universel ; mais ce terme d'évêque universel se peut entendre de deux manières : ou d'un, qui soit totalement évêque de l'univers ; si bien que les autres ne soient que des vicaires, et ses substitués : ce qui n'est point, car les évêques sont véritablement princes spirituels, chefs et évêques en l'Église de Dieu, non pas les lieutenants du pape, mais de Notre-Seigneur, aussi il les appelle frères. Ou, on peut l'entendre d'un évêque particulier, qui est surintendant sur tous, auquel les autres qui sont surintendants en une portion, lui sont inférieurs dans l'étendue de la puissance, quoi qu'ils ne

soient pas ses vicaires, ni substitués ; et c'est en ce sens que les anciens l'ont appelé évêque universel.

On produit le concile de Carthage, qui ordonne qu'aucun ne se puisse appeler, princeps sacerdotum. Mais c'est faute d'autre entretien qu'on allègue ceci, car qui ne sait que c'était un concile provincial, qui a réglé les choses qui touchaient simplement les évêques de cette province, de laquelle l'évêque de Rome n'était pas, car la mer Méditerranée est entre deux.

Il nous reste à examiner le nom de pape, lequel j'ai réservé pour fermer ce discours, et qui est le titre ordinaire par lequel nous entendons l'évêque de Rome. Ce nom était autrefois commun aux évêques, témoin saint Jérôme, qui appelle ainsi saint Augustin en une épître : Incolumem te et memorem mei Christus Dominus noster omnipotens, Domine, vere sancte, et suscipiende papa. Mais ce nom a été rendu particulier au pape de Rome par excellence, à cause de l'université de sa charge ; ainsi il est appelé au concile de Chalcedoine, pape universel, et pape tout court, sans addition ni limitation : ce mot ne veut dire autre chose que aïeul ou grand père. Anteferrunt patri-

bus, papas, a vosque trementes, seri nova cura nepotes. Et afin que vous sachiez combien est ancien ce nom de pape parmi les gens de bien, saint Ignace, disciple des Apôtres, en parle ainsi : Adhuc existente te in Roma apud beatum papam Cletum. Voyez, messieurs, dès ce temps-là il y avait des papistes, et de quelle sorte jugez-en par ce saint Martyr.

Nous appelons le pape Sa Sainteté ; et nous trouvons que saint Jérôme l'appelait déjà de son temps en cette manière. Facessat invidia : Romani culminis recedat ambitio, cum successore piscatoris et discipulo crucis loquor. Ego nullum primum, nisi Christum sequens, beatitudini tuæ, id est, cathedræ Petri, communionem consocior. Nous l'appelons Saint-Père ; mais nous avons vu que saint Jérôme appelle ainsi saint Augustin.

Au reste, ceux qui vont expliquant malicieusement le chapitre second de la deuxième aux Thessaloniciens, pour vous faire croire que le pape est l'Antéchrist, et

**Nous appelons le pape Sa Sainteté, et nous trouvons que saint Jérôme l'appelait déjà de cette manière.**

qui disent qu'il se fait appeler Dieu sur la terre, ou fils de Dieu, sont les plus grands menteurs du monde ; car tant s'en faut que les papes prennent aucun de ces titres ambitieux, que dès le temps de saint Grégoire, ils se sont ordinairement appelés, serviteurs des serviteurs de Dieu ; certes ils ne se sont jamais appelés de la façon, ni dieux, ni enfants de Dieu, sinon au sens de

ceux qui gardent religieusement les commandements de Dieu même, selon le pouvoir concédé (iis qui credunt in nomine ejus). Mais nous pouvons nommer réellement et véritablement enfants du diable, ceux qui mentent si ouvertement, comme font vos ministres. » (Controverses t. I, II, chap. 6, art. 13)

## Titres de l'Église

<i>Petri cathedram</i>	Chaire de saint Pierre
<i>Ecclesiam principalem</i>	Église principale
<i>Exordium unitatis sacerdotalis</i>	Origine de l'unité sacerdotale
<i>Vinculum Unitatis</i>	Lien de l'unité
<i>Sacerdotii sublime fastigium</i>	Sommet sublime du sacerdoce
<i>Ecclesia in qua est potentior principalitas</i>	Église où réside la plus puissante principauté
<i>Ecclesiae radix vel matrix</i>	Racine et mère des Églises
<i>Sedes super quam Dominus universam construxit Ecclesiam</i>	Siège sur lequel le Seigneur a édifié son Église universelle
<i>Cardo et caput omnium Ecclesiarum</i>	Gond et tête de toutes les Églises
<i>Episcoporum refugium</i>	Refuge des évêques
<i>Summam sedem apostolica</i>	Siège suprême apostolique
<i>Caput pastoralis honoris</i>	Chef de l'honneur pastoral
<i>Apostolicæ cathedræ principatus</i>	Principauté de la chaire apostolique
<i>Principalis apostolici sacerdotii dignitas</i>	Dignité principale du sacerdoce apostolique
<i>Caput omnium Ecclesiarum</i>	Chef de toutes les Églises
<i>Caput orbis et mundi religionis</i>	Chef de l'univers et de la religion du monde
<i>Cæteris prælata Ecclesia</i>	Préposée à toutes les autres Églises
<i>Ecclesia præsidens</i>	Église préséante
<i>Prima sedes a nemine judicanda</i>	Premier siège ne pouvant être jugé par aucun autre
<i>Prima sedes omnium</i>	Premier de tous les sièges
<i>Tutissimum communionis catholicæ portus</i>	Port très assuré de la communion catholique
<i>Fons Apostolicus</i>	Fontaine apostolique

## Titres du pape

<i>Ad sanctissimum catholicæ Ecclesiæ episcopum</i>	Évêque de la Très Sainte Église catholique
<i>Sanctissimus et beatissimus Patriarcha</i>	Très Saint et Très Bienheureux Patriarche
<i>Universalis Patriarcha</i>	Patriarche universel
<i>Caput orbis Ecclesiæ</i>	Chef de l'Église du monde
<i>Beatissimus Dominus</i>	Très Bienheureux Seigneur
<i>Apostolico culmine sublimatus</i>	Élevé sur le sommet apostolique
<i>Pater patrum</i>	Père des pères
<i>Summus omnium præsulum pontifex</i>	Souverain Pontife entre les prélats
<i>Summus sacerdos</i>	Souverain Prêtre
<i>Princeps sacerdotum</i>	Prince des prêtres
<i>Rector domus Domini et vineæ custos Dominicæ</i>	Recteur de la maison de Dieu et gardien de la vigne du Seigneur
<i>Christi vicarium et fratrum confirmator</i>	Vicaire du Christ et celui qui confirme ses frères
<i>Sacerdos magnus</i>	Grand Prêtre
<i>Summus Pontifex et princeps episcoporum</i>	Souverain Pontife et Prince des évêques
<i>Heres apostolorum</i>	Héritier des Apôtres
<i>Primatu Abel</i>	Abel par la primauté
<i>Patriarchatu Abraham</i>	Abraham par le patriarcat
<i>Ordine Melchisedech</i>	Melchisédech par l'Ordre
<i>Dignitate Aaron</i>	Aaron par la dignité
<i>Autoritate Moyses</i>	Moïse par l'autorité
<i>Judicatu Samuel</i>	Samuël par la judicature
<i>Potestate Petrus</i>	Pierre par la puissance
<i>Uctione Christus</i>	Christ par l'onction
<i>Ovilis Domini pastor</i>	Pasteur de la bergerie du Seigneur
<i>Claviger domus Domini</i>	Porte-clefs de la maison de Dieu
<i>Pastor Pastorum omnium</i>	Pasteur de tous les pasteurs
<i>In plenitudine potestatis vocatus</i>	Appelé à la plénitude de la puissance.

# Dom Guéranger, défenseur de la Romanité

**P**ERSONNAGE ESSENTIEL de l'Église catholique dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle, dom Prosper Guéranger est souvent décrit comme étant tout à la fois moine, fondateur, théologien et liturgiste.

Moine bien évidemment, car malgré une activité débordante, il est avant tout un fils de saint Benoît, un fidèle disciple du patriarche des moines d'Occident. Il a montré l'exemple par sa foi, sa piété et sa fidélité à la Règle. Le célèbre Lacordaire dira un jour de lui : « *Il est si rare de nos jours de trouver un chrétien où la foi domine tout le reste* ». C'est là sans conteste la pierre angulaire de toute sa vie.

Fondateur, il l'a été aussi bien de la Congrégation de Solesmes que d'une branche féminine, avec l'aide de madame Cécile Bruyère, puisque c'est par son œuvre immense qu'il a justement mérité d'être appelé « *restaurateur de la vie bénédictine en France* ». À son époque, la totalité des monastères avaient été détruits ou leur membres dispersés et assassinés durant la Révolution.

Dom Prosper Guéranger tirera sa renommée de théologien surtout de son mémoire sur l'Immaculée Conception qui joua un grand rôle dans les travaux préparatoires à la définition du 8 décembre 1854 par le bienheureux pape Pie IX.

Un peu moins de vingt ans plus tard, l'abbé de Solesmes n'hésitera pas à se lancer dans les polémiques théologiques qui précéderont en France le I<sup>er</sup> Concile du Vatican et sa définition de l'infailibilité pontificale. Il écrira ainsi une série d'articles intitulés *De la monarchie pontificale* pour répondre aux objections des thèses gallicanes et jansénistes : « *Sur les droits du*

## Le chant grégorien

La multiplicité des rites diocésains au XIX<sup>e</sup> siècle avait eu pour conséquence une disparition pratique du chant grégorien qui était devenu, selon les mots de dom Guéranger : « *une assommante succession de notes carrées, qui ne suggèrent pas un sentiment et ne peuvent rien dire à l'âme.* »

Dom Guéranger porta tout particulièrement son attention sur le caractère religieux du chant grégorien, afin d'en redonner la valeur profondément liturgique. Il se trouva ainsi être le vrai initiateur de « *l'école de Solesmes* », œuvre continuée par dom Pothier et dom Mocquereau, qui redécouvriront la beauté du chant grégorien dans le mot latin comme principe de vie et d'unité de l'œuvre mélodique, mettant ainsi en valeur les textes liturgiques pour magnifier le Culte Divin.

Un travail minutieux « de bénédictin » s'ensuivit, recherchant, copiant, rééditant les manuscrits anciens et les livres liturgiques. Cette restauration musicale fut donc avant tout une restauration liturgique.

*Pontife romain que l'on trouve en exercice dès l'origine de l'Église, ni les papes ni les Conciles n'avaient songé à rien définir expressément, jusqu'à ce que le schisme des Grecs, qui fut consommé seulement au XI<sup>e</sup> siècle, et qui s'appuyait sur la négation des droits donnés à saint Pierre et à ses successeurs par Jésus-Christ, eût rendu nécessaire de préciser la foi de l'Église sur un point aussi important. Le II<sup>e</sup> concile de Lyon et le concile de Florence, dans leurs définitions expresses, formulèrent la*

doctrine catholique sur la monarchie pontificale, et Dieu voulut que, dans ces deux occasions, l'Église grecque et l'Église latine se trouvassent réunies pour dresser cette commune profession de foi.

Celui-là donc qui veut avoir la doctrine de l'Église clairement définie sur les droits de la papauté, n'a qu'à étudier les décisions de ces deux Conciles œcuméniques, et dans cette occasion comme

en toute autre du même genre, interpréter les actes et les écrits des temps antérieurs d'après les jugements définitifs, et non ceux-ci d'après les écrits et les actes qui les ont précédé. »

L'abbé de Solesmes reste cependant plus connu comme un grand liturgiste, en raison de l'immense rayonnement de son *Année Liturgique*, dans laquelle il présente et explique chacun des jours du cycle liturgique. Mais ce serait très réducteur de limiter son influence liturgique à ce seul chef-d'œuvre.

Il a été un combattant acharné de ce qu'il a appelé l'hérésie *antiliturgique*, car comme il l'écrit :

« La liturgie est une chose trop excellente pour ne pas s'être trouvée en butte aux attaques de l'hérésie.

Souvent, il suffira à l'hérésie antiliturgique d'exister à l'état de virus caché, et d'attendre la chance d'une éruption ; dans d'autres lieux, au contraire, elle osera tout à coup éclater sans ménagement.

Ainsi, en France, elle se glissa sous couleur d'un perfectionnement des prières du culte, d'un plus juste hommage à rendre à l'Écriture Sainte dans le service divin, d'une plus parfaite appréciation des droits de la critique ; elle sut flatter l'amour-propre national, les prétentions diocésaines, et au bout d'un siècle, elle avait trouvé moyen de détruire la communion des prières romaines dans les trois quarts de la France, d'anéantir l'œuvre de Charlemagne et de saint Pie V, d'infiltrer de mauvaises doctrines dans les livres de l'autel, enfin de faire agréer, pour rédacteurs de la prière publique, des hommes dont les maximes étaient flétries comme hérétiques par l'Église universelle.

C'étaient là, sans doute, de grands résultats ; mais on n'avait pu y parvenir que par degrés, et sous prétexte

**La liturgie est une chose trop excellente pour ne pas s'être trouvée en butte aux attaques de l'hérésie.**

de perfectionnement autant littéraire que religieux. Il avait fallu dissimuler le but auquel on tendait, parler beaucoup d'antiquité tout en la violant, et surtout éviter

de s'adresser au peuple par des changements trop extérieurs dans les objets visibles.

Car la nation, en France, a été et sera toujours catholique avant toutes choses, et plus elle se sentira refoulée, à une époque, sous le rapport

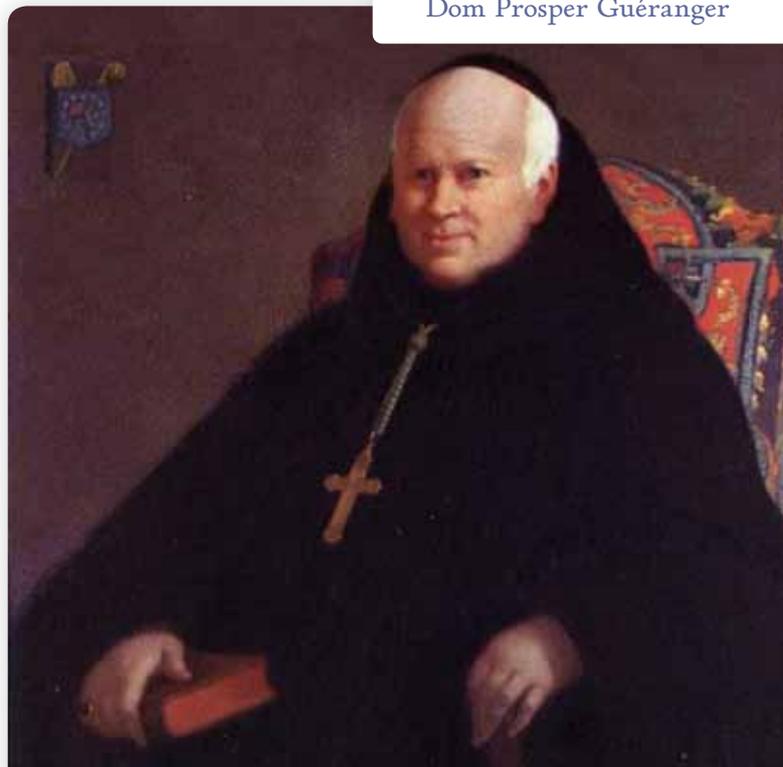
des manifestations religieuses, plus elle y reviendra avec impétuosité, du moment que l'obstacle sera levé. »

(*Institutions liturgiques*)

Il est aussi, à juste titre, considéré comme l'un des principaux artisans de la restauration du missel et du bréviaire romains en France. Le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle ont en effet été marqués par la multiplication des bréviaires et missels propres à presque chaque diocèse.

Avec autant de finesse que de ténacité, dom Guéranger œuvra pour que l'unité se reformât autour de la liturgie romaine, tout en sauvegardant les légitimes diversités ancrées dans la Tradition de l'Église. En 1830, il fut ainsi l'auteur de nombreux articles, ne fuyant pas la juste polémique, pour défendre la liturgie romaine contre les liturgies diocésaines.

Dom Prosper Guéranger





Le bienheureux pape Pie IX, qui avait une grande estime pour dom Guéranger.

Il y souligna les caractères distinctifs de la liturgie romaine : l'antiquité, l'universalité, l'autorité et l'onction, sans pour autant nier le droit à l'existence des liturgies particulières, qui peuvent justifier de leur antiquité, comme le prévoyait déjà le pape saint Pie V lors de sa réforme du missel (rites mozarabe, ambrosien, lyonnais, etc.).

## Antiquité

« DÈS L'ORIGINE DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE, un des premiers soins de ses fondateurs dut être, et fut en effet de déterminer les rites sacrés, les cérémonies extérieures, les prières du culte, enfin la liturgie. Les plus anciens monuments supposent l'existence d'un ordre complet dans toutes ces matières, et cependant aucun ne nous en assigne clairement l'origine précise. Tout se perd dans la nuit des temps, de ces temps, où, pleins encore des entretiens de l'Homme-Dieu, ses premiers disciples s'occupaient à réaliser ses idées divines.

*La liturgie romaine possède donc la première qualité de toute liturgie, l'antiquité. Née pour ainsi dire avec l'Église, elle est destinée à lui servir de langage ici-bas, jusqu'au jour où, tous les voiles étant tombés, les cantiques de la terre seront remplacés par l'Alléluia éternel qui doit célébrer à jamais l'union de l'Épouse et de l'Époux.*

*Maintenant si nous voulons appliquer les mêmes principes à toutes ces liturgies nouvelles qui se partagent l'Église de France, nous trouvons matière au plus affligeant parallèle. Au milieu de cette bigarrure singulière, où trouver l'éternelle parole de l'Église éternelle ! Je vois une Église s'enorgueillir d'un siècle de possession ; d'autres plus modestes compter jusqu'à soixante, cinquante, quarante années ; quelques-unes plus humbles encore ne justifier que de dix, de quatre ans, d'un an même. Le dirai-je ? il est des Églises en France, (...) qui l'année prochaine, avec le secours des imprimeurs, se trouveront en mesure pour dater de 1831 les nouvelles liturgies construites de fond en comble dans le silence du cabinet. » (Le Mémorial Catholique, 28 février 1830)*

## Universalité

« LA LITURGIE, comme nous le disions précédemment, est la langue de l'Église ; donc elle doit être universelle comme l'Église. Et quoi de plus beau, de plus magnifique que l'auguste concert de la catholicité élevant sa voix tout entière vers le ciel ! Quelle plus belle expression de l'unité de croyances, de vœux et d'espérance que cet hosanna universel s'élevant de tous les points du monde et montant droit au trône de l'Éternel ! N'est-ce pas là Israël se levant tout entier comme un seul homme ? (Esd 8, 1) N'est-ce pas là l'unique voix de l'unique corps ? (...) C'est en prononçant les paroles de la liturgie sacrée que l'on sent s'accomplir cet oracle de la vérité : "Quand plusieurs seront réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux." (Mt 18, 20) (...)

Mais cette admirable communion de prières n'est pas le seul avantage que l'Église retire de l'universalité dans la liturgie. Rappelons-nous que la liturgie, langage de l'Église, est le dépositaire de sa pensée, la confession solennelle et authentique de sa foi. C'est elle qui prête une voix aux peuples pour témoigner de leur croyance. Elle doit donc être pure et sainte comme l'Église. Or quel autre moyen d'établir, de conserver cette pureté, sinon

cette sage uniformité qui rend impossible toute altération, toute interpolation suspecte ? Sentez-vous quel obstacle insurmontable oppose aux entreprises de l'erreur cette popularité des prières sacrées qu'on ne peut altérer, sans que l'univers tout entier ne se lève pour protester contre l'innovation ?

Depuis un siècle ce n'est plus l'antique, l'universelle liturgie romaine, mais de nouvelles ont paru, de nouvelles que n'ont point connues nos Pères (Dt 32, 17). Le même siècle a donné à l'Église de France les liturgies parisienne, sénonaise, amiénoise, chartraine, lyonnaise, troyenne, rouennaise, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Au milieu d'une semblable confusion, le fidèle déconcerté ne peut plus entreprendre un voyage de quelques lieues, sans se trouver tout à coup étranger, dans une Église qu'il croyait sœur de la sienne. Déjà, depuis quelques mois, on ne peut plus aller de Paris à Versailles sans éprouver le même inconvénient, et cette subdivision dont nous venons d'être témoins est une conséquence du même principe. Sept liturgies diverses partageaient le diocèse de Versailles et l'on a trouvé plus simple d'en donner une nouvelle et d'en créer par conséquent une huitième, que d'adopter une de celles qui existent déjà. Je ne sais, mais on dirait que, du haut du ciel, Dieu contemplant les progrès de l'esprit d'innovation, semble prendre plaisir à déjouer ces pensées humaines et à reproduire ainsi, sous nos yeux, la confusion de l'antique Babel.

Et remarquez que toute limite à cet abus est impossible. Les évêques de France se croyant le pouvoir de fixer la liturgie, ne reconnaissant point les nombreux décrets du Saint-Siège sur cette matière, usant, disent-ils, d'un droit qui leur est propre, qui peut empêcher que cette division ne se subdivise encore ? Comment un évêque se trouverait-il obligé par les règlements de son prédécesseur ? (...)

J'accorde, pour un instant, que la pureté de la foi n'a rien à redouter de ces innocentes améliorations ; mais qui nous promet toujours des temps aussi calmes ? Dans tous les temps, la liturgie est une arme importante ; c'est

1 Admirez ici l'inconséquence des novateurs. Ils ont dit : *Conservons nos usages, défendons jusqu'à la fin nos antiques liturgies*, et l'on a vu la vénérable liturgie de l'Église de Lyon, cette liturgie vraiment gallicane dans le sens le plus respectable, on l'a vu disparaître pour céder la place à je ne sais quel rit bâtard du parisien. Cet outrage à l'Église primatiale des Gaules suffit pour dévoiler les intentions du parti qui comptait M. de Montazet parmi ses plus fougueux adeptes. (Note de dom GUÉRANGER)

## Biographie

4 avril 1805	Naissance à Sablé
1822	Entrée au séminaire du Mans
28 septembre 1823	Léon XII, pape
7 octobre 1827	Ordination sacerdotale
31 mars 1829	Pie VIII, pape
1830	Considérations sur la liturgie (articles du <i>Mémorial Catholique</i> )
2 février 1831	Grégoire XVI, pape
1833	Reprise de la vie bénédictine à Saint-Pierre de Solesmes
1837	Voyage à Rome et approbation des Constitutions. Saint-Pierre de Solesmes érigée en Abbaye.
1845	1 <sup>re</sup> publication de l' <i>Année Liturgique</i>
16 juin 1846	Pie IX, pape
1851	Voyage à Rome. Nommé consultant de la Congrégation de l'Index et de celle des Rites.
1853	Fondation de Saint-Martin de Ligugé
8 décembre 1854	Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception
8 décembre 1864	Encyclique <i>Quanta Cura</i> et <i>Syllabus</i>
1865	Fondation de Sainte-Madeleine de Marseille
1866	Fondation de Sainte-Cécile de Solesmes
8 décembre 1869	Ouverture du I <sup>er</sup> Concile du Vatican
18 juillet 1870	Constitution <i>Pastor æternus</i>
1873	Fondation des Servantes des Pauvres
30 janvier 1875	Décès

## Le synode de Pistoie vu par dom Guéranger

Le pape Pie VI, dans la Bulle *Auctorem fidei* du cinq des calendes de septembre 1794, condamna à jamais le synode de Pistoie, ses actes et sa doctrine. Il serait grandement à désirer que la connaissance explicite de cette Bulle, incontestable jugement de foi, fût plus répandue qu'elle ne l'est ; on entendrait moins souvent des personnes, bien intentionnées d'ailleurs, répéter et soutenir avec une incroyable bonne foi plusieurs des propositions condamnées d'une manière irréfutable par cette Constitution, dont on peut dire qu'elle a véritablement tranché l'erreur dans le vif. Sur les doctrines et prétentions des anti-liturgistes de Pistoie, Pie VI condamne explicitement la 28<sup>e</sup> proposition, qui donne à entendre que les Messes auxquelles personne ne communie manquent d'une partie essentielle au Sacrifice ; la 30<sup>e</sup>, qui qualifie d'erreur la croyance au pouvoir du prêtre d'appliquer le fruit spécial du Sacrifice à une personne en particulier ; la 21<sup>e</sup>, qui déclare convenable et désirable l'usage de n'avoir qu'un seul autel dans chaque Église ; la 32<sup>e</sup>, qui défend de placer sur les autels les reliques des saints ou des fleurs ; la 33<sup>e</sup>, qui émet le désir de voir la liturgie ramenée à une plus grande simplicité et de la voir aussi traduite en langue vulgaire et proférée à haute voix ; la 51<sup>e</sup>, qui affirme que l'adoration qui s'adresse à l'humanité de

Jésus-Christ, et plus encore à quelque partie de cette humanité, est toujours un honneur divin rendu à la créature ; la 62<sup>e</sup>, qui place la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus parmi les dévotions nouvelles erronées ou au moins dangereuses ; (...) la 64<sup>e</sup>, qui note de superstition l'efficacité que l'on mettrait dans un nombre déterminé de prières et de pieuses salutations ; la 66<sup>e</sup>, qui affirme qu'il est contraire à la pratique des Apôtres et aux desseins de Dieu de ne pas fournir au peuple le moyen le plus facile de joindre sa voix à la voix de toute l'Église ; (...) la 70<sup>e</sup>, qui réprovoe le culte spécial que les fidèles ont coutume de rendre à certaines images ; (...) la 82<sup>e</sup>, qui ordonne d'extirper comme un abus la coutume de couvrir d'un voile certaines images ; enfin, la 84<sup>e</sup>, qui prétend qu'on ne doit point élever les réguliers aux Ordres sacrés, si ce n'est un ou deux au plus par chaque monastère, et qu'on ne doit célébrer par jour dans leurs églises qu'une ou deux Messes tout au plus, les autres prêtres se bornant à concélébrer. Nous nous contenterons de cet aperçu de la bulle *Auctorem fidei*, considérée sous le point de vue de la doctrine liturgique, omettant un grand nombre d'autres traits dirigés contre l'ensemble du damnable système dont la révolution liturgique du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a été qu'un des résultats.

*Institutions liturgiques*

*pour cela que, comme toutes les armes, elle ne doit pas être au pouvoir de tous ceux qui peuvent s'en servir. »*  
(*Le Memorial Catholique*, 31 mars 1830)

### Autorité

« EN TOUTES CHOSES, l'antiquité et l'universalité produisent un troisième caractère que l'on nomme l'autorité. L'Église elle-même ne possède cette dernière qualité, à un degré si éminent, que parce que ses croyances datent du premier jour de son existence, et parce que, dans tous les lieux comme dans tous les temps, elle les fait retentir fortes et immuables. Cet inimitable caractère

*qui la fait ce qu'elle est, se trouve empreint dans toutes ses œuvres. (...)*

*De tous les caractères de l'Église, l'autorité est celui que l'on ne parodie jamais ; la raison en est que l'autorité est pour ainsi dire la présence réelle de la divinité.*

*Or, s'il est parmi les institutions de l'Église catholique quelque chose qui doive se montrer empreinte d'une grande autorité, c'est assurément son langage antique et universel, sa liturgie. (...)*

*Les auteurs et les défenseurs des nouvelles liturgies ont à nous opposer une objection spécieuse, victorieuse même pour leur cause, si elle ne retombait de tout son poids sur eux-mêmes. Voici ce qu'ils disent : "On se plaint*

de ce que nous avons supprimé les prières antiques ; on nous répète que nos liturgies se présentent tout à fait dépourvues de l'autorité que les siècles avaient donnée aux anciennes formules romaines, mais au fond y a-t-on perdu quelque chose ? Au lieu de la parole des saints qui, après tout, n'étaient que des hommes, nous vous donnons la parole de Dieu même. L'Écriture seule a fait les frais des nouveaux offices. Votre respect pour les nouveaux bréviaires nous donnera la mesure de votre vénération pour les livres sacrés."

Tel est le sophisme auquel se sont laissés prendre tant de bons esprits. Répondons cependant. Vos liturgies, dites-vous, sont au moins comparables à la nôtre en autorité : l'Écriture sainte en a fait tous les frais. Je le crois un instant sur votre témoignage ; mais, dites-moi, qu'est-il donc arrivé à ces paroles sacrées en passant par votre bouche ? Pourquoi l'Église effrayée ne les a-t-elle plus reconnues ? Est-ce elle par hasard qui s'est trompée ? Est-ce vous qui vous êtes mépris en prenant pour la parole de Dieu les fantaisies de l'esprit humain ? La parole de Dieu ! et qui vous a donné le droit de l'interpréter, en la soumettant à un ordre tout nouveau, et de fermer les cent bouches de la Tradition sans lesquelles l'Écriture n'est pour nous qu'un livre scellé ? Vous ignorez donc que si le catholique croit à l'Évangile, s'il croit à l'Écriture, c'est uniquement parce que l'autorité de l'Église l'y détermine ? Savez-vous, modernes partisans

**De tous les caractères de l'Église, l'autorité est celui que l'on ne parodie jamais, elle est pour ainsi dire la présence réelle de la divinité.**

de l'emploi ingénieux de l'Écriture, que souvent ces applications sans garanties ont été accusées d'en fausser le sens ? Savez-vous que des yeux plus circonspects y ont lu plus d'une fois les secrets d'une secte qui profane tout ce qu'elle touche ? Vous croyez, sans l'Église, avoir toujours le vrai sens de l'Écriture, vous exigez pour vos interprétations la même vénération que nous accordons à toute parole qui sort de la bouche de l'Église (Mt 4, 4) ; détrompez-vous. L'emploi de l'Écriture est fort bon sans doute. Lisons-la, méditons-la sans cesse, mais

n'allons pas croire que toutes les applications qu'en peut faire l'esprit particulier soient également sûres, et qu'il soit permis de les opposer avec confiance à la parole de l'Église confessant sa croyance. Prenez-y garde, vous iriez loin. (...) » (Le Mémorial Catholique, 31 mai 1830)

## Onction

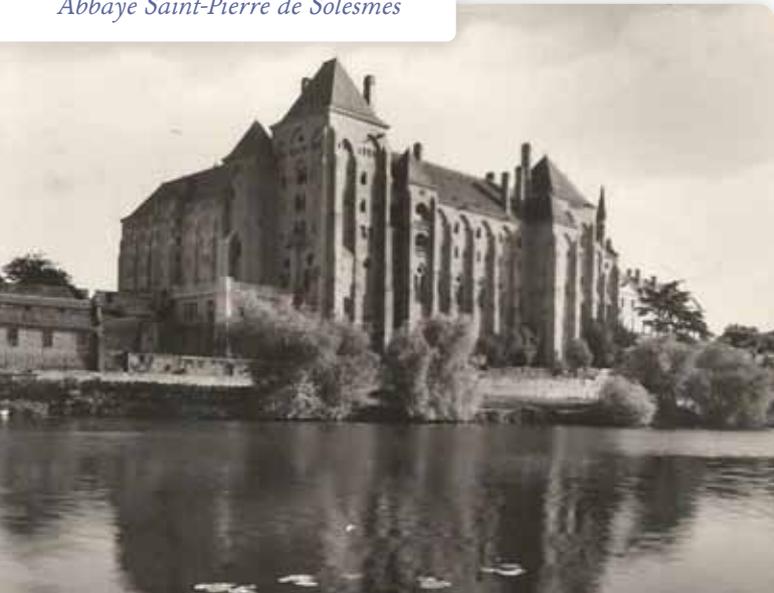
« LE QUATRIÈME CARACTÈRE des prières de l'Église catholique, c'est l'onction. Ce caractère, l'hérésie ne le possédera jamais. L'onction est le fruit de la sainteté. Qu'on examine les liturgies nouvelles : la sécheresse et la stérilité sont leurs marques distinctives.

Non moins incommunicable que l'autorité, l'onction est le caractère distinctif des prières de l'Église catholique. Cette qualité si touchante peut être sentie ; elle ne saurait être définie. C'est l'expression ravissante d'une confiance filiale à laquelle se réunit le chaste abandon de l'Épouse ; c'est l'œuvre de l'Esprit d'amour qui prie en l'Église, par d'ineffables gémissements. Aussi, hors de l'Église, ces célestes accents jamais ne furent entendus. (...)

L'Église est divine, elle est sainte ; donc ses prières sont saintes ; donc elles doivent être pleines de l'oraison de l'Esprit-Saint. Contester cette qualité première aux antiques et universelles formules de la liturgie romaine, c'est porter atteinte, pour ainsi dire, à la sainteté de l'Église ; c'est soutenir que celle-là ne sait point prier, qui cependant ne vit ici-bas que de prière, et ne peut adoucir que par la prière les rigueurs de son exil.

Les paroles de la liturgie romaine, outre qu'elles sont l'expression des vœux de l'Église qui est sainte, sont aussi

Abbaye Saint-Pierre de Solesmes





Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception par le bienheureux pape Pie IX

les paroles des saints. Ces textes choisis dans l'Écriture pour édifier la piété ont été recueillis par des saints accoutumés à y trouver la nourriture de leurs âmes. Ces paroles mystérieuses qu'ils nous ont données de leur propre fonds respirent encore la foi et la candeur des siècles passés. Ces hymnes antiques, ouvrages des saints docteurs, nous indiquent la source de leur génie, en nous découvrant leur cœur. Ces oraisons si pleines de nos besoins et de nos espérances, de nos misères et de notre grandeur, nous révèlent tout ce qui se passait dans ces grandes âmes, quand elles s'unissaient à Dieu par la prière. Tout, en un mot, est l'ouvrage des saints ; tout porte l'empreinte de leurs vertus. Entouré des souvenirs de la sainteté, placé au milieu de tant de saintes traditions, le prêtre prie, ou plutôt il ne fait que continuer la prière des saints. Deuxième raison qui exprime parfaitement l'onction qui règne dans la liturgie de l'Église romaine. » (*Le Mémorial Catholique*, 31 juillet 1830)

Dans les *Institutions liturgiques*, dom Guéranger souligne la nécessité d'une étude approfondie de la liturgie pour en tirer toute sa richesse. Il met en lumière l'existence de la liturgie depuis la Création jusqu'à la grande liturgie et

au sacrifice parfait du Vendredi saint. Il note ensuite :

« Jésus-Christ laissa donc sur la terre ses Apôtres investis de son pouvoir, envoyés comme Il avait été envoyé Lui-même ; aussi s'annoncent-ils, non pas simplement comme propagateurs de la parole évangélique, mais comme ministres et dispensateurs des mystères. Le pouvoir liturgique était fondé et déclaré perpétuel pour veiller à la garde du dépôt des sacrements et

des autres observances rituelles que le Pontife suprême avait établies, pour régler les rites qui devaient les rendre plus vénérables encore au peuple chrétien, pour étendre et appliquer, suivant les besoins de l'homme et de la société, cette grâce de sanctification qu'était venu apporter au monde Celui qui, comme le chante l'Église, ôtant la malédiction, a donné la bénédiction.

**L'Église est divine,  
elle est sainte ;  
donc ses prières sont saintes ;  
donc elles doivent être pleines  
de l'oraison de l'Esprit-Saint.**

Les Apôtres durent donc établir et promulguer un ensemble de rites, ensemble supérieur sur tous les points à la liturgie mosaïque. Tel était le génie de la nouvelle religion, comme de toute religion ; car, ainsi que le dit saint Augustin, "jamais on

ne parviendra à réunir les hommes sous aucune forme ou appellation religieuse, vraie ou fausse, si on ne les lie par une association de sacrements visibles." » (*Le Mémorial Catholique*, 31 juillet 1830)

Laissons maintenant le Pape conclure et résumer la vie de dom Guéranger : « Instrument providentiel préparé par Dieu pour la France pour relever les ordres religieux, soutien de l'Église romaine pour rétablir l'uniformité des rites détruits par le vice des temps. »

# Postface

M<sup>gr</sup> Gilles Wach,  
Prieur Général de l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre

## *Quo vadis Domine ?*

« Ô Rome, s'exclamait jadis le grand Lacordaire, tu m'es apparue pour ce que tu es véritablement, la bienfaitrice du genre humain dans le passé, l'espérance de son avenir, la seule grande chose aujourd'hui vivante en Europe<sup>1</sup>. »

La Romanité constitue pour tout chrétien un merveilleux florilège d'exemples, de paroles et de gestes, auquel chacun peut librement puiser et se ressourcer en ce temps de troubles, de confusion et de tribulations extrêmes pour la Sainte Église. L'amour de la Rome chrétienne fut pour moi un inestimable soutien, qui continuellement accompagna l'épanouissement de ma vocation ; j'eus la grâce d'être ordonné par un successeur de saint Pierre – saint Jean-Paul II – sur le tombeau même de l'Apôtre, centre névralgique de la chrétienté.

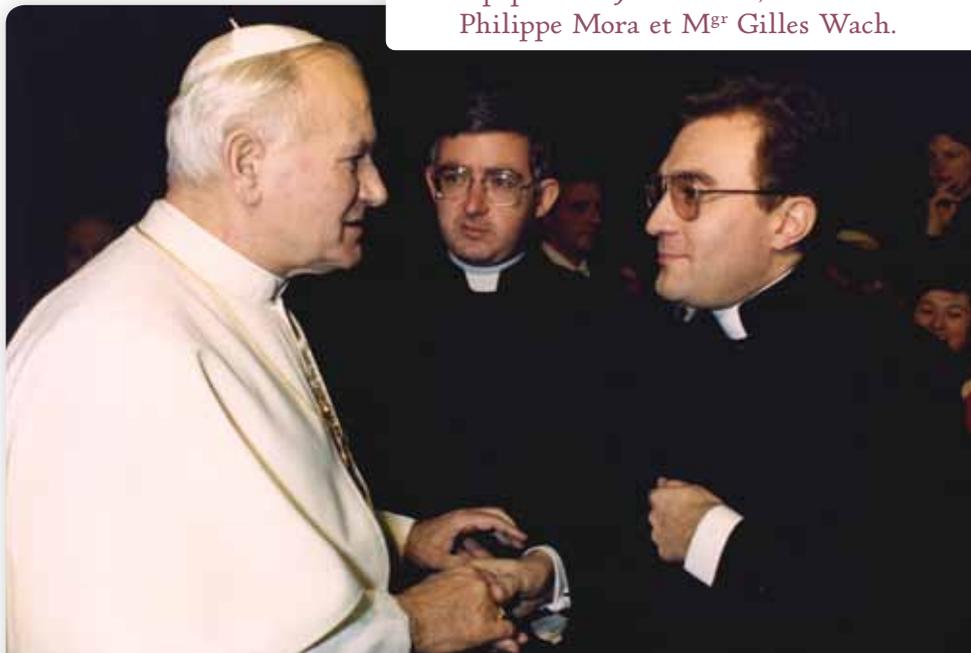
L'incomparable service que Rome rendit à l'Église fut de préserver la pureté de sa foi, l'intensité de son unité, et la ferveur de ses pompes. La Romanité est essentiellement liée à la grâce pétrienne, qui a orné le Siège apostolique d'une dignité, d'un éclat et d'une suprématie sans commune mesure, et ce, dès l'aurore du Christianisme. L'art sacré semble témoigner de la présence de son Apôtre en bien des lieux, à commencer par la basilique Saint-Pierre de Rome.

Le long de la *via Appia*, sur la route qui relie la majestueuse basilique aux catacombes, s'élève un sanctuaire à l'allure et aux proportions si modestes qu'un visiteur non-averti risquerait de l'ignorer. C'est en ce lieu, nommé le *Quo vadis*, que saint Pierre, fuyant les persécutions de la Cité impériale, rencontra le Christ. « Où allez-vous Seigneur ? – Je m'en viens à Rome, pour y être de nouveau crucifié<sup>2</sup> ». »

*Quo vadis Domine ?* Où allez-vous Seigneur ? La question du grand Apôtre résonne encore aujourd'hui et, à notre tour, nous nous demandons vers quels esquifs le Christ, mort et ressuscité pour nous sauver, dirige sa frêle embarcation. Méprisant la connaissance et l'amour de la Romanité, phare dans la nuit et les tempêtes de la débauche humaine, notre monde, l'Église et nous-mêmes encourons le risque de dériver sans fin sur une mer en furie, si loin de Dieu, de ses préceptes et de sa sainte volonté !

Nous ne devons pas cesser de Lui demander, à notre tour, où Il va, où Il nous conduit, vers quels périls et quelles tribulations, non par peur et par défiance, mais pour consentir avec une plus grande générosité aux sacrifices qu'Il attend de nous. Notre-Seigneur nous rappelle, au gré des peines et des aléas de notre histoire personnelle, la radicalité de son message.

Le pape saint Jean-Paul II, le chanoine Philippe Mora et M<sup>gr</sup> Gilles Wach.



<sup>1</sup> LACORDAIRE, 1834.

<sup>2</sup> *Actes de Pierre*, apocryphe du VI<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> Rémi BRAGUE, *L'Europe, la voie romaine*, coll. Folio essais, Paris, Gallimard, 1992, p. 55.



Le cardinal Siri, archevêque de Gênes.

Il souhaite que nous acceptions avec une résignation toute surnaturelle les petits martyres qui se présentent sur notre route et qui immolent en nous l'homme de corruption.

Nous pourrions aujourd'hui douter de l'actualité des coutumes, des enseignements et des rites que la Romanité nous présente comme le sublime héritage de deux mille ans de tradition ininterrompue. La Tradition demeure jeune, prospère et joyeuse, à l'image de la Sainte Église, sans rides, ni taches. « Être romain, écrivait si justement Rémi Brague, c'est avoir en amont de soi un classicisme à imiter, et en aval de soi une barbarie à soumettre<sup>3</sup> ». La laideur et la violence du siècle constituent pour la Romanité une pierre d'attente, une matière à transfigurer et un indéniable facteur d'actualité. Loin de vieillir ou de se dissiper au fil des âges, l'esprit romain gagne en acuité et en pertinence ; il revêt chaque jour de nouveaux atours qui lui confèrent une inégalable candeur. Non, son précieux dépôt n'est pas dépassé et ne passera point – puisqu'il est hors du temps – et nos contemporains, eux, vieillissent précocement, à la vitesse de leurs illusions, de leurs modes ou de leurs caprices. Toutes ces cérémonies, ces fastes, cette profusion de rubriques et de

détails, ces monuments richement ornés de stuc et d'histoire, ces leçons de vie que nous offrent la théologie et le droit de l'Église, sont une source intarissable de force, de fidélité et de vertu.

La Romanité est cette extraordinaire capacité dévolue au Siècle pétrinien de maintenir dans la jeunesse et la sainteté des commandements de Dieu, du Magistère et de la Tradition, tout ce qui provient des entrailles de la Sainte Église, fort son histoire, ses coutumes, sa liturgie et son enseignement en matière de foi et de morale. Si nous souhaitons aujourd'hui favoriser une meilleure connaissance de l'esprit romain, c'est que, pensons-nous, il contient en germe le providentiel remède aux maux qui nous dévorent et appesantissent chaque jour davantage le fardeau de nos iniquités.

Il semble qu'aujourd'hui de nouveaux barbares soient entrés dans Rome. Ils la défigurent, mais ce qu'ils veulent, c'est la dévorer. C'est donc l'heure de nous rappeler que l'Église catholique romaine est divine, qu'elle est « sans tache ni ride » et que Dieu ne permettra pas à ces maudits de triompher sur elle. Tout comme après le sac de Rome, châtement mérité pour un clergé indigne et infidèle, l'Église recouvrera sa vivacité et illuminera le monde, plus belle que jamais. C'est l'esprit romain qui nous accordera, au terme d'un hiver prolongé, la renaissance printanière et les bénédictions du Ciel à nous promises !

Demandons à saint Pierre, Prince des Apôtres, qu'il guide et rassure la Sainte Église ; puissions-nous à son exemple, faire face aux tentations et aux épreuves de notre temps. Ne laissons pas le Christ s'offrir une seconde fois en sacrifice, mais retournons à Rome, avec zèle et confiance, pour proclamer notre foi et, par une plus grande union aux intentions de la Sainte Église, rendre joyeux et resplendissant le témoignage de nos œuvres.

L'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre est profondément romain surtout grâce à l'héritage inoubliable du grand cardinal Siri. Soyons ses dignes fils !

*In Christo Rege*



*La splendide lumière de l'éternité irradie  
De ses feux ce jour fortuné  
Qui couronne les Princes des Apôtres,  
Et ouvre aux coupables une voie libre vers les cieux.*

*Le Docteur du monde et le Portier du ciel,  
Pères de Rome et arbitres des nations,  
Vainqueurs de la mort,  
l'un par l'épée, l'autre sur la croix,  
Au sénat de la vie, siègent couronnés de lauriers.*

*Ô Rome bienheureuse, qui as été consacrée  
Par le sang glorieux de ces deux princes !  
Empourprée de leur sang, à toi seule  
Tu surpasses toutes les autres beautés du monde.*

*À la Trinité, gloire éternelle,  
Honneur, puissance et jubilation  
Qui, dans son unité, gouverne toutes choses,  
Pendant tous les siècles des siècles.*

*Ainsi soit-il.*

*Decora lux æternitatis auream  
Diem beatis irrigavit ignibus,  
Apostolorum quæ coronat Principes  
Reisque in astra liberam pandit viam.*

*Mundi Magister atque cæli Janitor,  
Romæ parentes arbitrique gentium,  
Per ensis ille, hic per crucis victor necem,  
Vitæ senatum laureati possident.*

*O Roma felix, quæ duorum Principum  
Es consecrata glorioso sanguine !  
Horum cruore purpurata ceteras  
Excëllis orbis una pulchritudines.*

*Sit Trinitati sempiterna gloria,  
Honor, potestas atque iubilatio  
In unitate, quæ gubernat omnia,  
Per universa sæculorum sæcula.*

*Amen.*

*Hymne des Vêpres  
de la fête des saints  
Pierre et Paul*

*Je demeure frappée par la grandeur des cérémonies de l'Église.*

*Je me sentais prête à donner mille fois ma vie, non seulement pour chacune des vérités de l'Écriture Sainte, mais encore pour la moindre des cérémonies de l'Église.*

Sainte Thérèse d'Avila,  
docteur de l'Église.



**INSTITUT DU CHRIST ROI SOUVERAIN PRÊTRE**

Société de vie apostolique en forme canoniale de droit pontifical

Séminaire Saint-Philippe-Néri - Villa Martelli

Via di Gricigliano, 52 - 50 065 SIECI (FI) - ITALIE

info@icrsp.org - icrsp.org - icrspfrance.fr

